

Histoire de Vendargues

(Partie 3)

De la Révolution à La Grande Guerre

Recherches de POUGET Richard



La Révolution.

Le 17 juin 1789 : Assemblée Nationale.

Le 9 juillet 1789 la Constituante

Tous les privilèges sont abolis (nuit du 4 août). C'est un bouleversement complet de la société pour la reconstituer sur des bases nouvelles, sur des principes nouveaux condensés par la Déclaration des Droits de l'Homme.

La souveraineté repose désormais sur le corps électoral formé de tous les citoyens actifs et non plus sur le roi. C'est l'égalité civile et politique.

Les réformes sont administratives, financières et ecclésiastiques.

Création des actes d'état civil, élection des évêques et des curés; constitution civile du clergé ; l'impôt foncier ; la vente des biens ecclésiastiques par les décrets de confiscation légale du : 2 novembre et 19 novembre 1789, du 14-16 avril, 14-17 mai, 24, 26, 29 juin et 9 juillet 1790 ; du 10 février et 6 mai 1791.

Les Diocèses sont transformés et réduits en département, et dans toutes les communes par le décret du 14 décembre 1789 est institué un Conseil général composé d'un maire, des officiers municipaux, des notables, d'un procureur, d'un agent national et d'un secrétaire greffier.

Le 21 octobre 1789, la Constituante décréta la formation, dans toutes les localités, de compagnies de gardes nationaux. Les citoyens actifs étaient divisés en deux classes ; les citoyens éligibles et les citoyens inéligibles. Pour être éligible, il fallait à Vendargues comme

ville en dessous de six mille âmes, avoir un revenu supérieur à 150 et 100 jours de travail, ou bien être propriétaire ou usufruitier d'un bien évalué sur les rôles à 150 journées de travail ou être fermier ou métayer de biens évalués sur les mêmes rôles à la valeur de 400 journées de travail. Tous les documents, et registres de délibération de cette époque concernant Vendargues ont disparus des archives communales. Je n'en ai trouvé aucune trace ni à Vendargues, ni aux archives départementales. Sur les archives municipales de Teyran on note que c'est le 14 février 1790 que fut réuni par le premier consul en poste à ce moment là, un conseil Général composé des notables et des citoyens éligibles. Ensuite, ils jurèrent de maintenir, de tout leur pouvoir, la constitution du royaume, et d'être fidèles à la nation, à la loi et au roi. Comme à Vendargues, le premier consul en poste fut élu Maire.

C'est **Jean-Jacques Dides**, 1^{er} consul qui fut désigné maire par l'assemblée des notables de Vendargues, puis fut élu l'adjoint, ce fut **Jean-Jacques Claret**, puis un procureur de la communauté dont pour notre village on ne connaît pas le nom, puis les officiers municipaux, Gleize, Cauvas, Itier, puis un secrétaire greffier, **Jean Berthézène**. Jean-Jacques Dides était marié avec Marie Allut. Leur fils Jean Pierre se maria le 26 mai 1789 avec Marguerite Claret et eurent un fils, Jean Jacques Dides qui fut baptisé le 30 avril 1790. Le Grand père, puis le père furent maires de Vendargues.

Le Seigneur de Castries, **Armand-Charles, Augustin de la Croix** ayant émigré, le nouveau maire de Castries décide de poser les scellés sur les meubles, effets et denrées du ci-devant Delacroix et d'y établir un séquestre. Le 7 avril, Delon, maire de Castries, a fait procéder à un inventaire de tous ses biens. Le 6 mai, quelqu'un à Castries a fait battre la générale et fait prendre les armes à la Garde Nationale et obligé, maire en tête de toute la population à se rendre au château, obliger le séquestre et briser les meubles, brûler les documents et dégrader le couvert du château. Ceci n'a pas du passer inaperçu de Vendargues. Cependant nous n'avons pas trouvé de documents sur cette période concernant particulièrement notre village à part ce que nous apprend le registre de la paroisse tenu par le curé.

Par le registre paroissial de cette période nous connaissons le nom des curés qui ont prêté serment de fidélité à la conventionnelle en 1791. C'est peu de dire qu'ils furent mal acceptés par les paroissiens de Vendargues car **le Pape Pie VI avait condamné en bloc toute la constitution civile du clergé** (mars 1791). A cette date le schisme était consommé et les passions religieuses s'ajoutaient aux passions politiques. La constituante avait exigé de tous les prêtres un serment d'obéissance à la constitution :

Je jure de veiller avec soin sur les fidèles dont la conduite m'a été confiée, d'être fidèle à la Nation et au Roi et de maintenir de tout mon pouvoir la constitution décrétée par l'assemblée Nationale et acceptée par le Roi.

Beaucoup de prêtres refusèrent ou se rétractèrent comme le curé de Vendargues, Etienne, en prenant connaissance de la décision de Rome. On les appela **réfractaires** ou **insermentés**, les autres étant nommés **constitutionnels** ou **jureurs**.

Incidents à Vendargues le 7 août 1790.

Le 7 août 1790, le curé de Vendargues, TEYSSIER, écrivant à DUPIN Procureur Général du Département de l'Hérault lui signala *"des projets municipaux dangereux pour l'église et la paix du village"*.

" Monsieur le Maire se dispose à célébrer demain 8 août avec la plus grande pompe, sa victoire sur les opposants, fort éclatante. Musique, bal, grands festins...

Le temple du seigneur doit aussi selon ses projets en célébrer la gloire. Le banc du Corps Municipal doit être orné de lauriers. Le Maire doit s'y rendre avec 6 municipaux, au milieu des fusiliers qui lui serviront de gardes, au son des tambours et des hautbois (que l'on battra) et dont on jouera pendant les saints officices, selon ses ordres, et malgré moi si je m'y oppose.

Après avoir dit son inquiétude, le curé demande au Directoire de District d'empêcher l'exécution du projet, surtout de ce que l'on se propose de faire dans l'Église, par ce que les opposants, encore plus convaincus de leurs droits depuis qu'ils savent que le Maire a menti devant le Directoire de district verront avec le plus grand dépit et chagrin que l'injustice triomphe au pied des Autels et que les menaces faites par les Officiers Municipaux contre eux les ont grandement irrités, que concentrés dans l'Église la fermentation peut être plus forte et qu'il peut en résulter une explosion plus désastreuses."

Le Vicaire Teyssier, en poste de 1774 à 1790, fut le curé qui fit l'éducation d'un certain Pierre BERTHEZENE, un jeune clerc du village qu'il forma à l'étude du latin dans l'espoir de voir prendre ses vœux et se faire prêtre, sans se douter qu'un jour ce jeune homme abandonnerait cette voie pour s'engager dans les armées de la République et devenir un jour le Général BERTHEZENE, Pair de France, Gouverneur de l'Algérie. Cette même année 1791 on voulut, à Vendargues, faire jurer le curé TESSIER, fidélité à la Convention. Il s'enfuit dans la nuit et on ne le retrouva pas. Plus tard il fut arrêté et déporté à Nice (en Italie à cette époque).

Son remplaçant, le curé constitutionnel "Etienne", après avoir appris la condamnation de Rome regretta d'avoir juré, il tint des propos antirévolutionnaires dans ses sermons mais il fut dénoncé par un patriote de la commune. Il quitta Vendargues pour se cacher et éviter la déportation. Une grande confusion devait régner qui a laissé des traces sur le registre paroissial.

"L'an mil sept cent quatre vingt onze et le deux septembre, nous soussigné curé de Castries chef lieu de canton, appelé et requis par Mr Dides, maire de Vendargues pour suppléer au ministère dans la dite paroisse de Vendargues en l'absence de Mr Etienne, curé Constitutionnel du dit lieu avons enseveli dans le cimetière de la dite paroisse le sieur Jean Radier époux de Margueritte Pagès décédé le premier du dit mois de septembre âgé d'environ soixante sept ans. Suivant présence des parents du dit défunt et des témoins qui ont signé avec nous. De ce requis."

Etienne curé Constitutionnel du dit lieu, avoué
 renfermé. Dans le lieu de la dite paroisse
 de Vendargues. Le sieur Jean Radier & Decedé le présent
 du dit lieu, de sept ans, âgé d'environ soixante sept
 ans. font présente l'impudent dit dit de fuset
 et les témoins qui ont signé avec moi de la suite
 pour de Marguerite Pages
 =o Blanc = Dides Maire Marquez
 Dides curé de Castries

Généalogie : Jean Radier est né le mardi 13 février 1725 à Vendargues. Il est l'enfant légitime de Benjamin Radier, Ménager, consul, âgé de 33 ans et de Thérèse Bonfils, âgée de 30 ans environ. Jean est leur cinquième enfant. Il est le frère de Jeanne (née en 1715), de Philippe (né en 1718), de Marie (née en 1719), d'Antoine (né en 1722). Il est Ménager. Il épouse Marguerite Pages, l'enfant légitime de Paul Pages, Ménager et de Jeanne Itier, le vendredi 8 août 1749 à Vendargues. Il est alors âgé de 24 ans. Elle a 25 ans environ. Ce couple aura dix enfants : Benjamin Radier, Paul Radier, Marie Radier, Jean Radier, Pierre Radier, Jean Pierre Radier, Antoine Radier, Pierre Théodorit Radier, Jeanne Radier, Paul Radier

Cet acte est signé "*Marquez curé constitutionnel de Castries*", le maire Jean-Jacques Dides signe lui aussi. Mais le plus curieux c'est l'apposition du sigle "**BLANC**" sur cet acte qui fait signe d'une nette opposition car Vendargues était divisé entre les "Bleus", les patriotes républicains et les "Blancs", les royalistes. Ensuite le curé Etienne étant toujours absent, le maire Jean-Jacques Dides fut obligé de réquisitionner le curé de Mauguio, puis le curé de Lansargues. Le curé Marquez, prêtre assermenté de Castries, venant de Frontignan, lui aussi, fut l'objet de brimades de la part des habitants de Castries qui sont allés jusqu'à couper tous les arbres de la cure avant son arrivée. Puis plus tard il abdiqua sans états d'âmes et il disparut laissant Castries sans prêtres pendant quelques années car aucun curé assermenté n'osa s'y installer.

"An mil sept cent quatre vingt onze et le quatre du mois de septembre, nous soussigné curé de Mauguio chef lieu de canton, appelé par sieur Dides maire de Vendargues pour suppléer aux fonctions du ministère de la dite paroisse en l'absence du sieur Etienne curé Constitutionnel...."

On notera au passage qu'entre les deux actes du 2 septembre au 4, le chef lieu de canton était passé de Castries à Mauguio. En 1801 il revint au canton de Castries.

Plus tard arriva à Vendargues un nouveau curé constitutionnel, Bayle, qui sembla avoir lui aussi quelque problèmes avec des paroissiens réticents qui refusaient les sacrements venant de sa main.

"L'an quatrième de la liberté et de la légalité, le vingt six septembre, est décédé sans avoir reçu les sacrements de l'église et le vingt sept a été enterré dans l'église de la paroisse de Vendargues Vincent Etienne Paul Bourgeois âgé d'environ cinquante huit ans et domicilié au mas de Codure chez M. Reybaud son gendre, et auquel nous avons donné sépulture ecclésiastique dans l'église de notre paroisse moyennant la somme de cent livres pour être employé pour l'œuvre de la confrérie du Saint Sacrement et le tout a été fait à la réquisition de la municipalité qui a signé avec nous." Signé : Bayle curé.

L'équivalent actuel de 2000 Euros donnés à la confrérie du Saint Sacrement, pour être enterré dans l'église, ce qui se faisait rarement sauf pour de grands dignitaires, et cela avec l'appui et la réquisition de la municipalité, ce qui laisse à penser que la municipalité de l'époque ne devait pas soutenir le curé constitutionnel.

Confrérie du Saint Sacrement : une confrérie chargée de maintenir une lampe (à huile) allumée en permanence devant le tabernacle, dont les membres se portaient secours et assistance notamment aux obsèques. L'huile pour la lampe leur était fournie en partie par le Rentier du Bénéfice (fermier du chapitre), pour le reste ils avaient le bénéfice d'une chapelle fondée dans l'église dont les quêtes et les dons leur revenaient.

"Avons ordonné et ordonnons que le Saint Sacrement sera toujours exposé dans la dite église et que la lampe brûlera nuit et jour devant l'autel pour l'huile de laquelle le syndic de notre chapitre remettra annuellement quinze cannes entre les mains de la confrérie du Saint Sacrement."

La vente aux enchères des biens de l'église confisqués à Vendargues.

Après la création des actes d'état civil tenus par les maires qui remplaçaient les registres paroissiaux tenus par les curés, ce fut l'élection des évêques et des curés et la constitution civile du clergé.

La constituante décréta que les prêtres réfractaires seraient tenus pour suspects : les persécutions commençaient contre les catholiques fidèles à Rome.

Quelques mois après la Révolution, les finances de l'État étaient catastrophiques. Pour régler ce problème, le député Talleyrand eut l'idée de confisquer les biens du clergé. C'est ainsi que le 2 novembre 1789, l'Assemblée nationale constituante décida que tous les biens du clergé seraient " *mis à disposition de la nation* ". Ces biens seraient dorénavant des biens nationaux, destinés à être mis aux enchères pour remplir les caisses de l'État.

La constituante décréta que tous les biens ecclésiastiques seraient confisqués légalement par les décrets du 2 novembre et 19 novembre 1789, du 14-16 avril, 14-17 mai, 24,26,29 juin et 9 juillet 1790 ainsi que du 10 février et 6 mai 1791.

Ceci donna lieu à Vendargues comme dans toutes les villes et villages de France à des ventes aux enchères publiques des biens du clergé.

La vente de la maison claustrale appartenant au chapitre de la cathédrale Saint-Pierre de Montpellier, ferme du bénéfice.

C'est en tant que bien national saisi à la révolution que cette propriété située contre l'église de Vendargues fut vendue aux enchères publiques le 18 février 1796 à 11h du matin devant M. Dides Maire et M. Causse officier municipal présents en qualité de commissaires de la municipalité de Vendargues. L'enchère ayant débuté à deux mille livres au premier feu, c'est au douzième feu après qu'aucune offre plus élevée que celle de François Bonnevielle ne fut faite que fut adjugé le bien, Le sieur Bonnevielle déclara avoir agi pour le compte du sieur Augustin Bleu. C'est à André Augustin Bleu habitant de Montpellier, pour la somme de 3425 livres que fut adjugé le bien composé : *"d'une maison située à Vendargues consistant, une cour, un puits, deux cuves vinaires, un cellier, deux chambres, un autre cellier attenant à la cuisine, écurie et grenier à foin ; plus une aire et champ attenant au grenier, et une herme appelée "de Lauset"; jouï ci-devant par le chapitre Cathédral Saint-Pierre de Montpellier"*. Le tout fut rédigé et signé par Caizergue, secrétaire du District de Montpellier. Le Directoire étant composé de Cambacérès, Procureur. Louis Pavé Vaquier, membre du Directoire et Lacroix administrateur adjoint. On notera que sur la première matrice du foncier faite après la révolution, les N° 58 et 60 correspondant au bâtiments du prieuré ont disparus et sont remplacés par le N° 59 qui était le numéro de la cour et devient maintenant le numéro d'une maison appartenant à Itier Benjamin Pierre. (L'officier municipal de Vendargues du 14 Ventose an 7, soit l'année 1796, fils de Fulcrand Itier dit Nicot). Il s'est donc passé quelque chose au sujet de cette maison entre 1796 et 1820. Cette maison a été à moitié rasée puis reconstruite quelques vestiges de l'ancien prieuré demeurent encore dont trois ornements de portes, le puits et un escalier extérieur qui montait au grenier.

Ornement de fenêtre du prieuré



La vente de la maison et des terres du curé de Vendargues.

Un lot composé du presbytère et des terres qui permettaient au curé de Vendargues de subvenir à ses besoins, fut lui aussi vendu aux enchères comme bien national **le 23 janvier 1791**. Ce lot était désigné comme : "*Maison, un cellier, une chambre, le tout de contenance de douze cannes carrées plus, quatre champs, deux vignes, et une olivette, le tout situé sur le terroir de Vendargues, Jouï ci-devant par le chapelain de la chapelle Saint-Théodorit.*". C'est au Sieur Pierre Itier, habitant de Vendargues, pour sa dernière offres de 2600 livres, que fut adjugé vendu le lot. Mais il déclara avoir agi pour le compte du Sieur Estienne Richard, ménager de Vendargues. Ce Pierre Itier, nous le connaissons, c'est l'officier municipal de Vendargues, fils de Fulcrand Itier dit Nicot célèbre pour son conflit avec les chanoines du chapitre au sujet de la dîme.

La vente des biens d'un prêtre déporté.

L'an trois de la république (**24 avril 1795**) eut lieu à Montpellier la vente aux enchères publiques des biens confisqués sur le terroir de Vendargues à M. **Guillaume Gleize** prêtre déporté.

" Une Vigne à Vendargues N° 596 : Le bien consiste en une vigne située, terroir de Vendargues, tènement du grand Devès confrontant du levant, le chemin de Bannières ; Couchant, le chemin du grand Deves ; Vent droit, Jacqueret Claude Granier ; Midi le patus ; La dite vigne contient environ douze sestérées, deux quartons , vingt un dextres et est estimée six cent livres : 600 £"

Cette vigne d'une contenance de douze sétérées et deux quartons, vingt un dextres, fut adjugée au quatrième feu au citoyen Jean-François Garimond habitant de Montpellier pour la somme de **3400 Livres**

"Une terre à Vendargues N° 597 : Le bien consiste en une terre située au tènement de Bourbouisous, terroir de Vendargues; Confrontant du levant Barthélémy Causse ; Couchant Pierre Bertézène Laramée, taillable de Castries, vent droit le fossé Maire, midi le patus ; Contient deux sestérées et demy estimée à deux cent cinquante Livres : 250 £"

Cette terre de contenance de deux sétérées 1/2, fut adjugée au quatrième feu au citoyen Jean Bonhomme habitant du Crès pour la somme de **725 livres** qui déclara avoir agi pour le compte de son ami élu, le citoyen Antoine Gleize habitant de Vendargues.

Une comparaison de ces descriptions de terres et le compoix de 1766 font apparaître la similitude des surfaces et des confronts avec la vigne d'Estienne Gleize N° **646** située sur le même tènement du grand Devès, ainsi qu'avec sa terre N° **647** située sur le même tènement de Bourbouisous. On peut donc supposer à juste titre que ce prêtre a hérité d'Estienne Gleize. On ne trouve pas de fils au nom de Guillaume parmi les fils d'Estienne Gleize mais par contre un prêtre, Pierre Gleize, né le 23 septembre 1763, décédé en 1845, qui fut vicaire de Notre Dame des Tables à Montpellier.

Enquête sur un prêtre déporté pendant la Révolution. (Né et baptisé sous le prénom de Pierre, déporté et dépouillé sous le prénom de Guillaume, décédé sous les prénoms de : Etienne, Antoine, et enseveli sous les prénoms de : Etienne, Chrysostome)

Le 17 décembre 1760 naissait Etienne Antoine **Gleize**. Trois années plus tard naissait son frère **Pierre**.

Pierre Gleize au moment de son baptême le 23 septembre 1763, fut baptisé du prénom de son parrain, **Pierre Itier**, mais il apparaît le 13 août 1779 sous le prénom d'Antoine : "**Messire Antoine Gleize Clerc Tonsuré**" signataire et présent aux obsèques de Jean Pagès. Donc on peut supposer que sa famille à changé son prénom bien avant cette date. Ensuite il est possible qu'il ajouta à ses prénoms celui de **Chrysostôme**, du martyr St-Jean Chrysostôme qui fit répondre à l'Impératrice, qui l'avait fait expulser de Constantinople : "**Chrysostôme ne craint qu'une chose : ce n'est ni l'exil, ni la prison, ni la pauvreté, ni la mort, c'est le péché**".

Au moment de la vente aux enchères publiques de ses biens, il y eut encore confusion (provoquée ?) entre son prénom et celui du seul prêtre de l'Hérault s'appelant lui aussi "Gleize", un certain **Guillaume Gleize** beaucoup plus âgé que lui, et emprisonné avec lui.

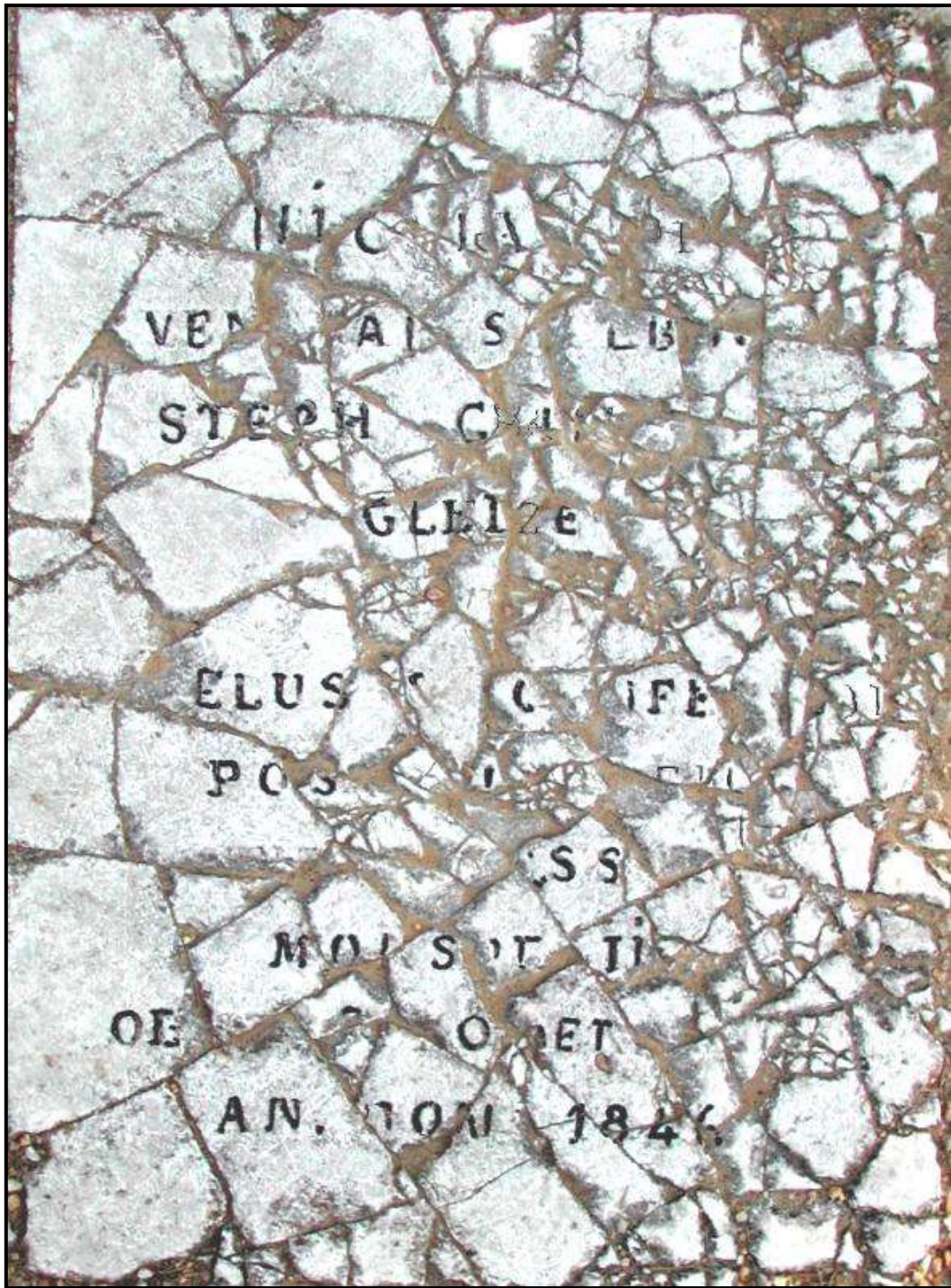
Pierre à son retour d'Italie, après le Concordat, fut connu sous le nom d' **Etienne Antoine Gleize**, curé de Saint-Paul-et-Valmale, vicaire de Notre Dame des Tables à Montpellier. Il décédait le **5 octobre 1846** à trois heures du soir à Montpellier dans la maison de Jean Esprit Cère, rue de l'Aiguillerie. Il fut inscrit sur son acte de décès, sous le nom "**d'Etienne Antoine Gleize(s), Ecclésiastique âgé de quatre vingt cinq ans environ né à Vendargues, domicilié à Montpellier**", il fut enseveli le lendemain **6 octobre 1846** dans le cimetière de Vendargues, son village natal, au pied de la croix qui se trouvait au fond de l'allée centrale, sous le nom de "**Messire Etienne Chrysostôme Gleize**".

Son frère aîné, Etienne Antoine, se mariait le 17 février 1781 avec Marie MERIE de Mudaison sous le prénom d'Antoine. Il avait 21 ans

Sources : Registres BMS de l'église Saint Théodorit de Vendargues années 1763 et 1846 - Informations du Père Hess archiviste du Diocèse de l'Hérault - Archives Départementales de l'Hérault (vente des biens ecclésiastiques) - Arbre généalogique (Famille Gleize) - Registre d'état civil (décès) année 1846, ville de Montpellier.

Retrouver sa tombe.

Au premier agrandissement du cimetière, pour prolonger l'allée centrale, la croix fut déplacée sur le côté gauche de l'allée. Une tombe avec sa dalle de marbre, très abîmée par les passages, se trouve là maintenant au milieu de l'allée, sur un côté de cette croix. Une reconstitution assistée par ordinateur a fait apparaître un texte en latin qui débute par "**HIC JACET**", pour ICI GIT, plus bas on lit : "**VEN AB S**" pour peut-être VENERABILIS puis plus bas : "**STEPH CH**" pour probablement : *Stephanicus*, qui est Etienne en latin, CH pour Chrysostôme et plus bas encore : "**GLEI E**", pour GLEISE, et tout à fait en bas à droite : l'année **1846**.



L'enfant de son frère aîné, né en 1790, fut baptisé **Etienne Chrysostôme** et depuis, tous les enfants mâles de sa descendance furent baptisé en second prénom de celui de **Chrysostôme**.

Ce prêtre déporté fut un arrière grand oncle de M. Guy Chrysostôme Gleize, habitant à ce jour Vendargues, un actuel descendant de cette famille.

La vente de la maison de l'instituteur, (régente des filles).

Le vingt sept Floréal an quatre de la République (16 mai 1796) eut lieu la soumission d'acquérir de la maison de l'instituteur (en fait, maison de la régente des filles située, quartier de la Bertassade).

C'est le citoyen Jaoul Raymond Bridier habitant de Montpellier qui en fut l'acquéreur, l'expert nommé fut le citoyen Allut de Vendargues.

En ce qui concerne la maison, il y eut une forte protestation de la communauté de Vendargues, car cette maison avait, soit disant, été léguée à la paroisse le premier juin 1702 devant le notaire Antoine Gleize par madame Catherine Coste, pour servir après sa mort d'école ou les filles de Vendargues seraient enseignées. Cette Madame Coste, soit disant, avait également fait un legs de deux mille livres dont le fond devait servir à l'entretien d'une régente des écoles. C'est le citoyen Benjamin Itier, agent municipal de Vendargues qui fut chargé de présenter cette contestation qui n'aboutit pas, le citoyen Jaoul Bridier ayant fini de payer son droit de propriété. J'ai retrouvé la lettre que ce Benjamin Itier (oui encore lui...) écrivit au Commissaire du Directoire Exécutif à Montpellier ou il se plaignait de subir le mécontentement de ses concitoyens pour cette regrettable affaire (14 Ventose an 7). J'ai aussi retrouvé le testament passé par madame Coste et ce n'est pas devant le notaire Antoine Gleize de Vendargues, mais devant Jean Amyer, notaire de Montpellier le 16 mars 1702. Ce fut le troisième et définitif testament de Madame Coste Catherine, veuve de JULLIAN Guillaume, sans aucune descendance, tous ses enfants étant décédés en bas âge. Dans ce testament après avoir légué à quelques membres éloignés de sa famille ou amis quelques biens divers et variés, elle désignait comme héritiers universels le vicaire perpétuel de Vendargues qui était à cette époque le **curé Teyssier**, et les consuls de Vendargues. Elle leur léguait tous ses biens meubles et immeubles, c'est à dire, maisons, terres et bois, pour être gérés par eux dans le but de secourir les pauvres jeunes filles et jeunes gens de Vendargues et faire œuvre de charité. La condition en retour devait être une série annuelle de 10 messes des morts (1 grand messe et 9 messes basses) pour le repos de son âme et ce à perpétuité.

Généalogie : JULIAN (Pierre) de Lézignan la cèbe, marié à LAYAUDE (Antoinette)
dont :

JULIAN (Guillaume) marié à COSTE (Catherine) fille de Jacques COSTE et de PASQUIERE Françoise tous deux de Vendargues

Lettre de Pierre Benjamin ITIER, officier municipal de Vendargues an 7 de la République une et indivisible.

Aux Citoyens administrateurs composant le Département de l'Hérault.

Pierre Benjamin Itier Agent Municipal de la Commune de Vendargues vous représente qu'en la susdite qualité il se trouve essuyer les différentes plaintes et reproches de la part des habitants de la Commune qui luy imputent de négliger tous ses soins qu'il doit prendre pour conférer à la Commune les avantages qu'elle a et qui résultent de la libéralité et précaution de la nommée Catherine Coste, qui par acte passé devant Gleize Notaire le premier juin mil sept cent deux disposa non seulement de la maison qui luy appartenait pour après sa mort et à toujours être l'école où les filles de Vendargues seroient journellement instruites, mais encore luy

légua un fond de deux mille livres dont le produit servirait à payer l'entretien de la Régente qui seroit nommée à cet effet. Et comme les plaintes deviennent plus vives depuis que les habitants voyant le Citoyen Jaoul Bridier habitant de Montpellier s'occuper de nouveau à faire travailler à cette maison léguée à la Commune qu'il dit avoir acheté de la Nation quoy qu'il eut cy devant paru l'avoir abandonné après y avoir fait de grandes dégradations,

il ne peut faire autrement en sa dite qualité d'agent municipal que de vous en référer de la part de tous les habitants de la dite Commune pour vous demander que vous conserviez pleinement la dite maison soit pour la rente à payer annuellement fond sur le quel la Loy n'autorisant ou ne permettant d'aliénation des biens fonds appartenant à une Commune qu'autant que cette même Commune est débitrice ayant des sommes à acquitter, on ne peut mettre la Commune de Vendargues en cause puis qu'elle ne doit rien. Et c'est pour pouvoir les pétitionnaires faire cesser et de se mettre à l'abry de tous reproches des négligences qu'après s'être employé à vous mettre sous les yeux la réclamation présente qu'il fait au nom de la Commune il vous prie d'y statuer luy faisant justice ainsy qu'il appartiendra.

Fait à Vendargues le septième jour de Ventose an sept de la République Française une et indivisible.

Signé : "Itier" Agent Municipal

En l'an IV de la République, les communautés de Vendargues et de Meyrargues étant dans le plus grand dénuement demandaient la permission d'ouvrir sur elles même un emprunt pour achat de subsistances. Il est possible que cet emprunt soit à l'origine de la vente aux enchères publiques, en 1813, des garrigues et devoirs appartenant à ces communautés, suite aux difficultés à rembourser.

La vente du four à pain de la communauté. (Four banal)

Le vingt sept Floréal an quatre de la République. (16 mai 1796) eut lieu la soumission pour le four banal de la communauté, four qui appartenait à l'origine au duc de Castries, dans l'ancien régime la possession d'un four à pain comme d'un moulin à moudre le blé étaient le privilège du seigneur, et mis à la disposition de la communauté moyennant une redevance. A Vendargues, un fournier était choisi par adjudication tous les deux ans et c'était lui qui devait se procurer le bois de chauffe et faire cuire par fournées hebdomadaires les pains préparés par les habitants. Il prélevait son bénéfice sur ses fournées.

C'est encore le citoyen Jaoul Raymond Bridier habitant de Montpellier qui en fut l'acquéreur, l'expert nommé fut le citoyen Allut de Vendargues. Pour ce four, il fit une très mauvaise affaire car après la révolution et l'abolition des privilèges, tout le monde pouvait construire un four. D'ailleurs François Daladouire ne s'en priva pas puis qu'il en construisit un dans sa maison de la Bertassade pour concurrencer ce montpelliérain qui avait eu l'audace de d'enchérir sur les biens de la communauté de Vendargues. Sur la matrice du foncier de 1810 concernant les maisons du village on voit que le N° 80 concernant le four banal est à nouveau propriété de la commune.

La vente de l'église de Vendargues.

Le trois floréal an quatre de la République. (23 mai 1796) eut lieu la soumission d'acquérir l'église de Vendargues et son cimetière joignant. En fait le cimetière fut barré postérieurement sur le document de vente aux enchères

C'est le citoyen **Claret fils**, demeurant à Vendargues qui fut l'acquéreur de l'église pour la somme de 350 francs qu'il a déclaré devoir être le quart au moins du prix présumé du domaine *sus-désigné*, dont il a représenté la quittance en date du 3 courant, le citoyen Pierre Allut agriculteur de Vendargues ayant été nommé expert par l'administration du département.

Le citoyen Claret fils, ayant revendu symboliquement l'église plusieurs années plus tard à la communauté de Vendargues (en 1801 après la signature du concordat), on peut supposer qu'il y eut un arrangement avec la communauté des ex-paroissiens de Vendargues pour mettre l'église à l'abri de la rapacité de enchérisseurs montpelliérains qui l'auraient bien transformé en fabrique ou grenier à foin comme ce fut le cas pour certaines église. Plusieurs villages avaient pris leurs précautions comme à Teyran, où, le citoyen François Bedos, ex-paroissien mais consul de Teyran fit l'acquisition de l'église pour la communauté. On peut donc dire que c'est le fils Claret qui a sauvé l'église de Vendargues en 1796.

Généalogie : 26/08/1738 Claret Jean, fils de Pierre et de Milhe Claude, se marie avec Pages Gabrielle.

Généalogie : 25/11/1760 Claret Jean, fils de Jean et de Pages Gabrielle, se marie avec Dides Fulcrande.

Généalogie : 04/04/1788 Claret Jean, fils de Jean et de Dides Fulcrande, se marie avec Trinquat Marguerite.

Généalogie : 26/04/1791 Claret Jean-Jacques, fils de Jean et de Dides Fulcrande, se marie avec Trinquat Marie.

Claret Jean Jacques, fils de Jean, frère de Jean, fut adjoint en 1791 puis maire de Vendargues en 1793

Les usurpations de terres :

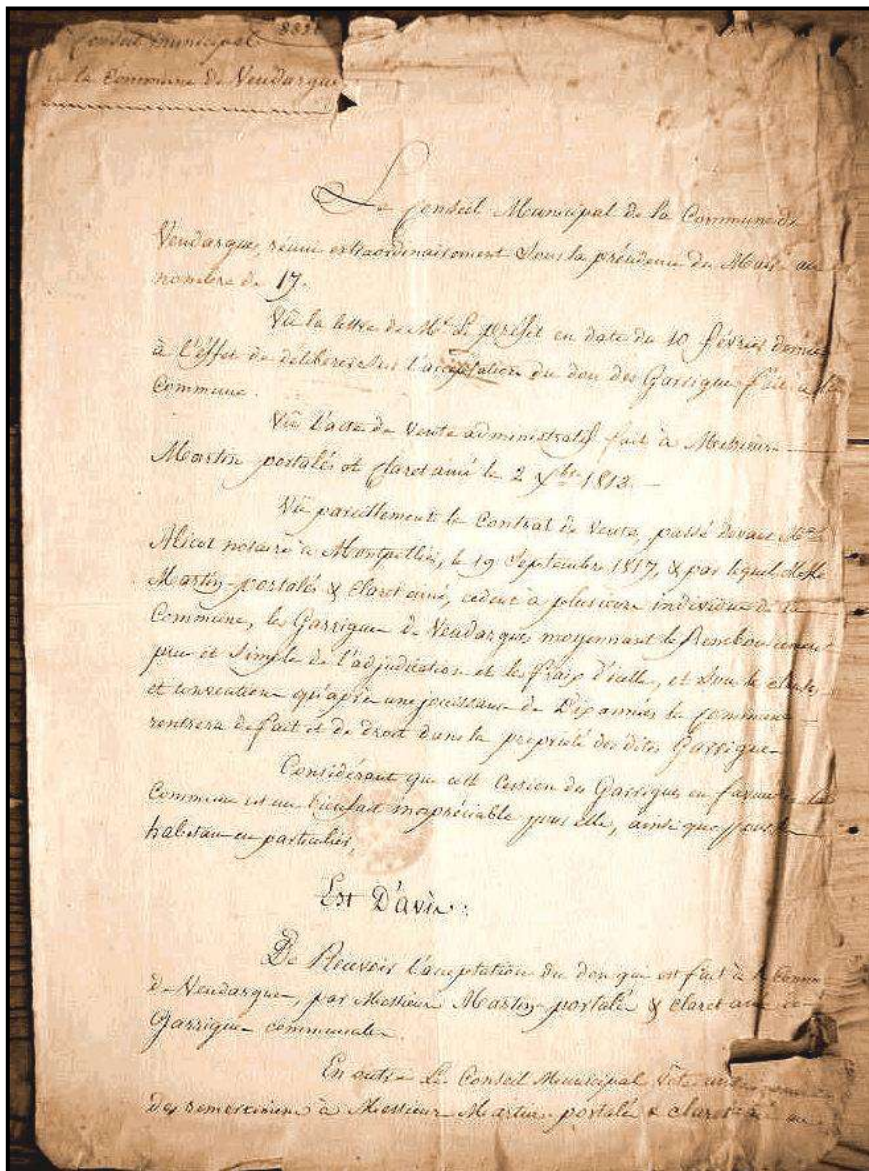
Après la révolution, les habitants de Vendargues comme tous ceux des villages voisins n'eurent aucune crainte pour agrandir leur propriété sur les terres inoccupées (non valeurs), sur les devoirs et garrigues, sur les biens communaux, voire jusque sur les chemins. C'est seulement en 1853 qu'un premier état des usurpations fut décidé et exécuté par un expert géomètre de Vendargues, Mr Jacques Reybaud demeurant au hameau de Meyrargues. Il fut décidé par le conseil municipal que les terres usurpées seraient payées à 50 francs les 20 ares et que les détenteurs anciens devraient payer le retard de 5 années au plus, équivalant à l'intérêt de montant des terrains par eux usurpés, c'est à dire à 2 francs 50 centimes chaque 20 ares. Quand à ceux qui auraient empiétés sur les chemins et drayes, ils auraient à les remettre dans leur état primitif, sous peine d'être poursuivis selon la rigueur de la loi. Il fut relevé 107 usurpations. Tous les propriétaires de Vendargues y avaient participé pour un total de 10

hectares, 43 ares et 47 centiares. Mais les usurpations n'ont pas cessé et il fut nécessaire de recommencer une expertise en 1875.

La vente des garrigues bien de la communauté, mises en adjudication :

Messieurs Claret et Martin-Portalès, le riche négociant acquéreur du domaine de Saint-Antoine, devinrent adjudicateurs en 1813 des garrigues de Vendargues vendues administrativement au nom de la caisse d'amortissement **"aux conditions particulières que l'acquéreur ne pourra point s'opposer à ce que les habitants de la commune de Vendargues exercent sur ce bien vendu le droit de lignerage (droit de faire du bois et de faire paître les troupeaux) qui leur est expressément accordé"**. Mais Mr Martin-Portalès déclara faire élection d'ami pour 1/7 en faveur du baron Jacques Durand-Fanjon de Fontmagne. Puis Messieurs Claret et Martin-Portalès firent don de ces garrigues à la commune de Vendargues par un acte enregistré le 19 septembre 1817. La commune accepta le don le 8 juin 1823. Le Préfet fit approuver l'acceptation du don par le Ministre de l'intérieur le 28 juillet 1823.

Document d'acceptation du don des garrigues de Vendargues



Transcription

"Le Conseil Municipal de la commune de Vendargues, réuni extraordinairement sous la présidence du Maire au nombre de 17.

Vu la lettre de Monsieur le Préfet en date du 10 février dernier, en vue de délibérer sur l'acceptation du don des garrigues fait à la commune.

Vu l'acte de vente administratif fait à Messieurs Martin-Portalès et Claret aîné le 2 octobre 1813.

Vu pareillement le contrat de vente passé chez Me Alicot Notaire à Montpellier, le 19 septembre 1817 et par devant lequel Messieurs Martin-Portalès et Claret aîné, cèdent à plusieurs individus de la commune, les garrigues de Vendargues moyennant le remboursement pur et simple de l'adjudication et les frais d'icelle, et sous les clauses et conventions qu'après une jouissance de dix années la commune rentrera de fait et de droit dans la propriété des dites garrigues.

Considérant que cette cession des garrigues en faveur de la commune est un bienfait inappréciable pour elle, ainsi que pour les habitants en particulier,

Est d'avis :

De recevoir l'acceptation du don qui est fait à la commune de Vendargues, par Messieurs Martin-Portalès et Claret aîné des garrigues communales.

En outre, le Conseil Municipal vote unanimement des remerciements à Messieurs Martin-Portalès et Claret aîné au nom de l'administration communale et leur exprime sa reconnaissance au nom des habitants en particulier.

Fait à Vendargues par les membres du Conseil Municipal soussigné."

Le don fut officialisé le **3 septembre 1823** par M. Corbière, le secrétaire d'état du Ministère de l'Intérieur, mais le baron Gaston Durand de Fontmagne, petit fils de Durand-Fangeon restait propriétaire de 1/7 de ces garrigues. Le droit de lignerage fut plusieurs fois contesté par lui puis par sa veuve qui reprochait aux Vendarguois de jouer du *picou* dans les garrigues dans le but d'y retirer de la terre ou des pierres pour leurs champs et vignes.

Il faut noter que ces garrigues sous l'ancien régime étaient considérées comme faisant partie de la généralité donc un bien d'usage commun pour la communauté de Vendargues qui possédait depuis toujours le droit de "Lignerage" c'est-à-dire de faire paître, de ramasser du bois, des herbes et des champignons donc pratiquement en libre utilisation. La seule interdiction formelle, était celle de retirer des pierres et de la terre. Il semblerait, d'après ce que nous apprenons par ces archives, que ces Messieurs Martin-Portalès et Claret aîné ne se soient portés acquéreurs que dans le but de conserver ces garrigues à la communauté de Vendargues. En effet, que leur apportait de posséder foncièrement ce bien ? Rien, puisque le droit de lignerage était reconduit. Au contraire, c'était eux qui maintenant allaient payer l'impôt foncier pour ces hectares de garrigues. Il ne faut donc pas s'étonner si cinq années plus tard ils firent don à la commune de ces encombrantes garrigues. Ils n'ont quand même pas oublié de se faire rembourser les frais de leur adjudication et de taxes soit la somme de 3 506

francs et 70 centimes. En **1860**, l'héritier de Durand de Fontmagne, lassé lui aussi de posséder un bien dont la communauté de Vendargues continue de jouir sans retenue, soit les 1/7 restants, vendra lui aussi sa part pour une somme symbolique à la commune de Vendargues sans avoir payé les impôts fonciers la mutation n'ayant pas été faite. Il remboursa 450 francs pour ces 45 années. Ainsi Notre village rentrait définitivement en possession de ses chères garrigues. Toutes fois M. Claret avait conservé un bois et une carrière de marbre tous les deux situés le long du Salaison, cette carrière de marbre de piètre qualité fut exploitée jusqu'en 1930.

La commune de Vendargues après la révolution



La commune de Vendargues après la révolution.

Délibérations du conseil municipal de Vendargues :

9 juillet 1837 : conseillers : Jean Cayrel, Jean Pierre Radier, Guillaume Jean Dides, Jean Querelle (fils aîné), Pierre François Itier.

Prestation de serment :

"Je jure fidélité au Roi des Français, obéissance à la charte constitutionnelle et aux lois du Royaume"

En conséquence au nom du Roi sont nommés: **Augustin Irlès, maire et Jean Claret (neveu) adjoint.**

13 août 1837, nouvelle loi sur l'administration municipale du 15 juillet 1837.

6 mai 1838, demande d'une nouvelle délimitation du territoire communal.

Depuis de nombreuses années, les Vendarguois sont propriétaires à titre privé de pratiquement toutes les terres entre le grand chemin (route Nîmes-Montpellier) et l'ancien chemin dit route postale (au niveau de la voie du chemin de fer actuelle). Mais Mauguio n'entretient plus depuis longtemps cette partie des chemins et leur garde champêtre n'y fait plus de surveillance. Les propriétaires Vendarguois de ces terres ne cessent de se plaindre au maire de ce fait ;

"Que ces chemins deviennent de jours en jours impraticables, tant par le défaut de réparation, que par l'usurpation journalière des riverains de ces chemins que ceux qui sont obligés de les pratiquer se voient à tout moment exposés à rester en route (ainsi que l'a déjà éprouvé récemment Monsieur le conseiller de la préfecture Caralis dans sa tournée de recrutement) ou forcés de déposer une partie des charges de leurs charrettes soit lorsqu'ils vont exploiter leurs champs, soit lors qu'ils vont porter leurs vins au canal."

Ainsi il est réclamé une nouvelle délimitation du territoire entre **Vendargues et Mauguio.**

Mme veuve Durand-Fanjon, baronne de Fontmagne est l'héritière de 1/7 des garrigues (vers le bois du juge et de St Antoine) mais dans le contrat de vente il était spécifié que les habitants de Vendargues conserveraient leur droit de *lignerage* (droit de faire du bois pour le foyer et droit d'y faire paître). Cependant elle reçut une lettre du maire de Vendargues pour la mettre en demeure de cesser des défrichements ou des apports de terre sur ces garrigues. Elle s'en défendit âprement en faisant valoir que des Vendarguois en faisaient autant en donnant du *picou* pour enlever de la terre.

30 août 1840, nouvelle prestation de serment et installation du maire de son adjoint et des nouveaux conseillers communaux. : Sont nommés au nom du Roi **Augustin Irlès, maire et Jean Claret (fils aîné) adjoint.**

16 juillet 1843, prestation de serment des conseillers municipaux nouvellement élus.

29 octobre 1843, lettre du Préfet en date du 8 août courant arrêté du 19 août ; nomination au nom du roi : **Irlès Augustin maire, Claret jean fils aîné, adjoint** de Vendargues. Prestation de serment.

12 novembre 1843, mise à la ferme des garrigues de Vendargues par adjudication.

1^{er} décembre 1843, Le garde champêtre est autorisé à porter une arme. Achat d'une carabine tromblon.

6 juin 1844, examen du tracé de la future voie de chemin de fer de Montpellier à Nîmes et des points de stationnement pour les voyageurs (pour Vendargues, le mas de Codure)

16 juin 1844, par ordre du préfet, le village doit s'équiper des nouveaux poids et mesures (on veut éviter les confusions, le système métrique devient la norme).

13 décembre 1846, lettre du Préfet en date du 26 octobre dernier arrêté du 25 septembre ; nomination au nom du Roi : **Irlès Augustin maire, Claret jean fils aîné, adjoint** de Vendargues. Prestation de serment.

29 août 1847, adoption à l'unanimité du projet d'une conduite d'eau de la fontaine au village et mise en adjudication pour vente aux enchères publiques d'un banc de pierre sur lequel passe le chemin de Bannière pour couvrir les frais, prix estimé 3000 F

30 septembre 1847, lettre du Préfet en date du 28 septembre courant arrêté du 23 octobre dernier ; **M. Claret Jean est nommé maire** en remplacement de M. Irlès décédé, **M. Dides Guillaume, Jean est nommé adjoint**. MM. Claret et Dides ont individuellement prêté serment , "*je jure fidélité au Roi des français, obéissance à la charte constitutionnelle et aux lois du Royaume.* " Conseillers municipaux : Allut, Jacques Querelle, Valentin, Hermet, Jean-Pierre Radier, Théodore Milhe.

2 avril 1848, M. Darrac, maître carrier entrepreneur de Montpellier, est autorisé à exploiter une nouvelle carrière à 1,50 F le M cube.

9 août 1848, nouvelle prestation de serment et installation du maire de son adjoint et des nouveaux conseillers communaux : Jean Pierre Radier, François Desfour, Jean Cayrel, Jean Querelle, (fils aîné), Jacques Baudoin, Pierre Allut. S'y rajoutent : **François Durand**, Jean Claret, Jean Chrysostome Querelle, Jean Pierre Querelle, Mr le Baron Pierre Berthézène Pair de France.

1849, mise en adjudication d'un terrain communal de 4 ares propre à l'extraction de pierres de taille.

25 février 1850, demande des habitants pour établir une pompe à la source de la fontaine. Dépense estimée à 800 F environs.

1853, Eut lieu le bornage entre la propriété de M. Claret le Maire de Vendargues et la commune. Il y eut plainte de certains habitants sur ce bornage mal défini car le Préfet de l'Hérault par une lettre au conseil municipal demanda que soit fait une réunion sur ce sujet. Elle eut lieu le 24 avril 1853 à 5 heures du soir et le maire laissa la présidence de cette réunion extraordinaire à M. Dide son adjoint. Par délibération, il fut décidé de procéder au bornage et

nommé pour expert dans l'intérêt de la commune M. Dausset géomètre de Saint Félix. M. Claret a nommé pour son compte personnel M. Pierre Auguste Reybaud propriétaire et géomètre demeurant à Vendargues.

1870 le 2 décembre, l'armée installe un camp militaire d'entraînement à Vendargues quartier de Salaison (emplacement de la zone industrielle)

1871 Jean Jacques Claret maire, Milhe Maurille adjoint.

1871 18 décembre, Taxe sur les troupeaux qui pâturent dans les communs : 1F par tête.

Location de terrains communaux aux débitants de vins et autre industriels au camp militaire à 2 F le M²

11 février 1872, Instruction primaire, école obligatoire, vote du budget : dépenses 200 F pour le traitement de l'instituteur plus 40 F pour l'éclairage de l'étude du soir et 100 F pour le traitement de l'institutrice.

5 mai 1872, rattachement proposé de Vendargues au bureau de poste de Baillargues.

12 mai 1872, relance de la demande en délimitation entre Vendargues et Mauguio. Inquiétude sur le projet préfectoral d'ériger Saint-Aunès en commune.

20 septembre 1873, début de l'enquête d'utilité publique sur la ligne de chemin de fer de Montpellier à Sommières. Le projet initial prévoit le passage de la ligne au nord de Mauguio avec bifurcation vers Sommières au grand Galargues. Le conseil municipal propose le passage de la ligne au nord de Vendargues, bifurcations aux mazes du Crès.

" considérant que la commune de Vendargues a une population importante, que ses carrières fournissent annuellement 10 000 mètres cubes de pierres, et ses vignes 70 000 hectolitres de vin, année moyenne; que la station et la gare de Vendargues seraient éloignés de 4 kilomètres, en plus des villages de Clapier, Teyran, et Jacou, et que ces communes sont unies à Vendargues par des chemins vicinaux de moyenne communication existants, qui aboutissent tous à Vendargues, sur l'implantation où l'on pourrait établir une gare dans des conditions économiques."

27 février 1874, Installation du maire et de l'adjoint. **J.J. Claret Maire, Maurille Milhe adjoint.**

1874 novembre, acquisition d'une pompe à incendie.

9 décembre 1874, installation du nouveau conseil municipal élu les 22 et 29 novembre 1874 : Allut Jacques, Bastide Augustin, Causse François, Raymond Jacques, Prat François, Hérail Alphonse, Irlès François, Claret Jean Jacques, Cairel, Marcel, Milhe Maurille, Beauquier Clément, Bouquet Casimir.

11 avril 1874, examen du projet du canal d'irrigation du Rhône *"prix d'abonnement annuel fixé à 50 F par an et par hectare, ou à 1/2 centime par mètre carré de surface arrosée, submergée ou colmatée, pour un volume annuel de 10 000 Mètres cubes par hectare ou*

1000 litres par M² de surface arrosée." Ce projet restera dans les tiroirs et ce canal d'irrigation ne verra le jour qu'en 1960...

8 octobre 1876, élections : 11 bulletins dans l'urne, 0 nul ou blanc, majorité absolue 6, ont obtenus : Milhe Maurille 8 voix, Claret Jean jacques 2 voix, Causse François 1 voix. **Milhe Maurille élu maire**, pour l'élection de l'adjoint : Causse François 6 voix, Claret Jean jacques 4 voix, Allut Jacques 1 voix, **Causse François élu adjoint**.

20 octobre 1877, achat des ruines de la maison Durand, (ancienne auberge) 1300 Francs pour démolition afin de dégager l'entrée de l'école, de la mairie et élargir l'accès à l'église.

18 octobre 1878, demande de dégrèvement d'impôt et de secours à la suite d'un important orage qui a fait d'innombrables dégâts sur la commune.

"Considérant que l'orage du 7 octobre courant a fait subir aux habitants de la commune de Vendargues soit dans les terres et les carrières de pierres, soit dans les maisons des pertes et des dégâts se montant à environ 35 000 Francs.

Considérant qu'une grande partie des pertes a été occasionnée par la crue du Teyron dont les eaux ont pénétré dans les maisons, caves, écuries, volières, etc ; que cela tient à la difficulté qu'éprouvent les eaux à s'écouler par le lit trop resserré du dit ruisseau, mais surtout par les ponts trop étroits construits sur son cours au passage de la route nationale N° 87, et du chemin d'intérêt commun de Pérols à Vendargues à la jonction au N° 80 ;

Considérant que l'insuffisance de ces ponts a été signalée à l'administration à plusieurs reprises par diverses pétitions lesquelles n'ont reçu aucune satisfaction ;

Prie M. le Préfet de vouloir bien faire accorder un dégrèvement d'impôts et un secours aux habitants de la commune de Vendargues de manière à éviter à l'avenir, au village de pareils désastres."

6 janvier 1878, à 7h 1/2 du matin. Présents : Causse François, Raymond Jacques, Claret Jean Jacques, Bouquet Casimir, Allut Jacques, Herail Alphonse, Raybaud Pierre, Beauquier, Irles. Absents : Bastide Prat et Euzet. 9 bulletins dans l'urne, 0 bulletin nul ou blanc. Majorité absolue 5. Ont obtenus : Jacques Allut 5 voix, Jacques Raymond 4 voix. élu **Jacques Allut élu maire**. *" Avant de lever la séance, le président (M. Claret) à déclaré M. Allut Jacques installé en qualité de maire."*

21 janvier 1878, à 7 heures du soir. Présents : Claret Jean, Paulin Durand, Raymond Jacques, Dides Pierre, Caïrel Marcel, Brun Pierre, Causse François, Itier Charles fils, Dusfour Gustave, Comte de Lort Sérignan, Serre André, Chassefière Théodore. Paulin Durand élu Maire, Pierre Dides élu adjoint. Séance ouverte sur l'installation des nouveaux conseillers élus MM. : Claret, Durand, Raymond, Dides, Caïrel, Brun, Causse, Itier, Desfour, Comte Lort Sérignan, Serre, et Chassefière.

Élection du maire : 11 exprimés, 11 voix pour **M. Durand Paulin qui est élu maire**

Élection de l'adjoint : 11 exprimés, 10 voix pour M. Dides Pierre, 1 voix pour M. Caïrel Marcel. **M. Dides Pierre élu adjoint**.

21 janvier 1878. Suite aux réclamations des habitants de Vendargues du 5 au 9 février, le Préfet demande qu'une commission soit établie pour procéder à la révision des listes électorales de Vendargues car la représentation par les conseillers élus ne semble pas satisfaire les habitants de certains quartiers pauvres qui se disent lésés par rapport aux quartiers des riches propriétaires. MM. Claret Jean et Dides Pierres sont nommés pour prendre part au jugement de ces réclamations. M. Caïrel Marcel est nommé pour faire partie de la commission chargée de réviser les listes électorales.

10 avril 1879, décision de construire un nouvelle école. Vote d'acquisition d'un terrain au prix de 6000 F

1880 le 30 avril. Délibération sur le projet de dévier les eaux de ruissellement de Combe douce qui sont les plus importantes en cas de grande crue du Teyron et les faire arriver dans la grande vieille carrière du sieur Itier Charles N° 178 et 179 du cadastre, pour être ensuite conduites à la rivière du Salaison. Compte tenu du fait que le ballast du chemin de fer constituera barrage et que la pente ne contrerait pas l'envoi des eaux au Salaison. Demande au Préfet que la Compagnie de Chemin de fer finance le projet.

1881, le 9 janvier élection d'un nouveau conseil municipal : Allut Jean Jacques, Hermet époux Fallet, Hérail Alphonse, Baudouin Pierre Victor, Irlès Maurille, Décup Léandre, Teulon Marius, Chassefière Théodore, Durand Paulin, Claret Jean, Raymond Jacques et Dides Pierre.

Maurille Irlès élu maire, Hermet Marius élu adjoint.

1882, 20 juin, demande des habitants de Vendargues pour un Facteur Boitier. Demande que le bureau télégraphique de la gare (chemins de fer) soit mis à la disposition de la commune. La boîte aux lettres la plus proche était à Baillargues.

18 mai 1884, installation du nouveau conseil élu : Baudoin Pierre Victor, Rédier Lucien, Irlès Maurille, Hermet Joseph, Serre Paul, Durand Paulin, Itier Charles, Ca'rel Marcel, Gauzin Mathurin, Hérail Alphonse, Richard Jean, Beauquier Celestin.

Maurille Irlès élu maire, Hermet Marius élu adjoint.

19 juillet 1884, Session extraordinaire de juillet. Sur le maintien du sectionnement. Présents : MM. Bruguière Célestin, Redier Lucien, Cairel Marcel, Itier Charles, Serre Pierre, Gauzin Mathurin, Durand Paulin, Hérail Alphonse, Richard Jean, Baudouin Pierre, Hermet Joseph et Irlès Maurille.

L'assemblée sur la demande de trois de ses membres : MM. Hermet, Hérail, et Bruguières décide par assise et levé et sans débats quelle se forme en comité secret par sept voix contre sept. M. Le Maire dépose sur le bureau les deux enquêtes l'une sur le maintien du sectionnement qui donne **92 voix pour** et l'autre pour sa suppression qui donne **139 voix pour**.

"La Majorité reconnaît que le sectionnement est indispensable dans la commune de Vendargues puisque la population s'est toujours plainte de ce que par suite de la pression qu'ils exercent sur les électeurs, certains habitants des quartiers les plus riches arrivaient au pouvoir pour y faire prévaloir les intérêts de ces quartiers et

laissaient dans l'abandon le plus complet les quartiers les plus peuplés. Pour faire cesser cet état de choses et assurer une juste et équitable représentation au sein du Conseil Municipal la majorité du Conseil demande hautement à Monsieur le Préfet et à MM. les membres du Conseil général le maintien du sectionnement persuadé que sans lui l'esclavage le plus absolu est réservé aux républicains de la commune.

Les conseillers municipaux suivants : MM. Cairel, Itier, Serre, Gauzin, et Durand , sont contre cette décision de maintien et protestent énergiquement criant à la magouille pour se faire réélire.

Les Conseillers municipaux suivants : MM. Hermet Joseph, Irlès Maurille, Bruguière Célestin, Redier Lucien, Hérial Alphonse, Richard Jean, et Baudouin, déclarent protester énergiquement contre la pression exercée par les réactionnaires soit sur les ouvriers, soit sur les industriels pour l'enquête contre le sectionnement.

Ces messieurs se trouvant dans des conditions de fortune et arrivent à une majorité factice il est vrai mais qui néanmoins pourrait être funeste."

1884 le 10 août, demande de dégrèvement d'impôt suite à la grande misère des viticulteurs (phylloxéra) Vendargues 1600 habitants, deux années consécutives de sécheresses, vignes dévastées.

1884, proposition du maire Irlès pour une souscription lancée par lui même pour élever une statue au général Berthézène. Il demande de voter la somme de 300F pour cette souscription.

"MM. Cairel, Itier, Gouzin, et Serre tout en considérant comme un acte de justice et de reconnaissance d'élever une statue à la mémoire du général Berthézène, regrettent de ne pouvoir s'associer à cette œuvre pour les motifs ci-après.

1erement, que l'auteur du projet l'a fait plutôt dans un intérêt personnel que pour payer un tribut de reconnaissance au général.

2ement, que ce serait porter atteinte à l'honneur du héros et de ses descendants ; et froisser la population, que de l'obliger à participer à une œuvre dont des représentants n'ont pas pris l'initiative..

3emement, qu'un commencement d'imposition entraînerait la commune qui a déjà demandé une diminution d'impôts dans des dépenses considérables, refusent de voter le crédit demandé."

Malgré les protestations ci dessus, la majorité du conseil passe outre et vote la dite somme de 300 F

7 juin 1885, Nouvelle élection de conseillers : Serre Paul, Cairel Marcel, Raymond Jacques, Desfour Gustave, Dides Guillaume, Itier Charles, Pages Jacques, Chassefière Théodore, Pouget Jean, Durand Paulin, Gouzin Mathurin, Claret Jean. **Paul Serre élu maire, Marcel Cairel élu adjoint.**

18 juillet 1885, le nouveau sectionnement électoral demandé par une partie de la population est refusé aux motifs : Commune de moins de 10 000 habitants, plusieurs agglomérations

d'habitants séparées mais trop peu peuplées, exemple Meyrargues et Salaison réunis, 12 feux, 11 électeurs.

" Que les électeurs qui demandent le sectionnement n'allèguent aucun motif plausible attendu qu'il n'en existe pas.

Que le seul but du sectionnement est de faire arriver au pouvoir les représentants de la minorité au détriment de ceux de la majorité.

Que ce serait pleinement ouvrir la voie à l'arbitraire ;

Que la liberté des citoyens serait entravée attendu que tous ne jouiraient pas des mêmes droits, puisque les uns éliraient dix conseillers tandis que les autres n'en éliraient que deux ;

Que le citoyen français serait froissé dans ce qu'il a de plus cher, son droit d'égalité devant la loi.

Pour ces motifs, ils demandent le maintien du statu quo et le rejet de la proposition de M. Lafon."

1885, 6 septembre, demande des habitants de Vendargues pour avoir une boîte mobile à la gare de Vendargues pour le courrier.

1889 6 mai, élections d'un nouveau conseil : Serre Paul, Daumont Paul, Pouget Jean, Gouzin Mathurin, Pagès Jacques, Raymond Jacques, Chassefière Théodore, Dides Guillaume, Cairel Marcel, Desfour Gustave, Claret Jean et Itier Charles.

Le 20 mai, Paul Serre élu maire, Marcel Cairel élu adjoint.

18 novembre 1888, délibération sur le financement du dégagement pour l'agrandissement de la place publique.

12 septembre 1889, suite à la démission de Paul Serre, Cairel Marcel élu maire, Dides Guillaume élu adjoint.

Les Maires de Vendargues après la révolution

Jusqu'en 1848 les conseillers municipaux étaient élus par les habitants de Vendargues quartiers par quartiers, mais seuls ceux qui payaient une certaine somme en impôt (le Cens) avaient le droit de vote, c'était le vote Censitaire. Le préfet de l'Hérault nommait le maire et son adjoint sur proposition des conseillers municipaux et notables du village. C'est le 2 Mai 1848 qu'eut lieu la Proclamation du suffrage universel et direct sans la moindre condition de ressources (fin du cens).

Monarchie constitutionnelle (1790-1792)

1791-1792, **Jean-Jacques Dides** maire désigné par les notables de Vendargues, Causse officier municipal.

Première République (1792)

1792-1793, **Jean-Jacques Dides** maire, Consuls : Jean Claret, Querelles, Greffier : Jean Berthézène.

Convention (1792-1795)

1793-1798, **Jean-Jacques Claret** nommé par le Préfet. Cabal officier public et instituteur

Directoire (1795-1799)

1798-1808, **Jean Pierre Dides** maire de Vendargues.

Consulat (1799-1804)

Premier Empire (1804-1814)

1808-1813, **Jean-Jacques Claret** désigné maire.

du 21 avril 1813 au 30 Juin 1816, **Guillaume-Jean Dides** maire.

Restauration (1814-1815)

Premier Empire, Cent Jours (1815)

Restauration, après les Cent Jours (1815-1830)

du 30 Juin 1816 au 31 août 1818, **François Desfour** maire, Jean Jacques Querelles adjoint (restauration, monarchie du Roi Louis XVIII depuis 1815)

du 31 août 1818 au 6 novembre 1823, **François Durand** maire de Vendargues, Jean Jacques Querelles adjoint - *"Ici repose François Durand, né le 14 août 1788, mort le 7 juillet 1851, Il a été Juge de paix, Maire et membre du Conseil d'arrondissement, il a été surtout bon Français, bon père et bon mari. Bonté, Loyauté et Franchise, en trois mots voila sa devise."* (inscription sur sa pierre tombale)

du 6 novembre 1823 au 9 juillet 1837, **Guillaume-Jean Dides** maire. (restauration, monarchie du Roi Louis XVIII et Charle X à partir de 1824 jusqu'en 1830)

Monarchie de Juillet (1830-1848)

1837 au 9 juillet, **Guillaume-Jean Dides** nommé par le Préfet. (monarchie du Roi Louis Philippe Ier 1830-1848, vote censitaire)

le 9 juillet 1837 au 13 décembre 1846, **Augustin Irles**, chevalier de la légion d'honneur, nommé par le Préfet. (monarchie du Roi Louis Philippe)

le 1846, 13 décembre, **Augustin Irles** nommé par le Préfet au nom du Roi Louis Philippe, mais le 6 juillet 1847, **décès d'Augustin Irles** à l'âge de 66 ans remplacé par Jean-Jacques Claret son adjoint (monarchie du Roi Louis Philippe) - *"Ici repose Augustin Irles, Chevalier de la Légion d'Honneur, Maire de Vendargues, il fit avec honneur les guerres de l'empire, il administra pendant 17 années avec intelligence et probité les revenu(s) de la commune, mort le 6 juillet 1847 à l'age de 66 ans."* (inscription de sa pierre tombale)

le 30 septembre 1847, **Jean-Jacques Claret** nommé Maire par le Préfet. (sous le Roi Louis Philippe Ier, puis sous Napoléon III à partir de 1848)

Seconde République (1848-1852)

Second Empire (1852-1870)

En 1863, **Jean-Théodorit Dides** désigné Maire par le Préfet (second empire Napoléon III)

Troisième République (1870-1940)

En 1874, 27 février, **Jean-Jacques Claret** élu Maire

En 1876, 8 octobre, Maurille Milhe élu à la majorité absolue par le conseil municipal, Loi du 12 Août 1876.

En 1878, 6 janvier, **Jacques Allut** élu pour 16 jours avant de nouvelles élections...

En 1878, 21 janvier, **Paulin Durand** élu

En 1881, 9 janvier, **Maurille Irles** élu

En 1884, 18 mai, **Maurille Irles** réélu

En 1885, 7 juin, **Paul Serre** élu

En 1889, 6 mai, **Paul Serre** réélu

En 1889, 12 septembre, suite à la démission de Paul Serre, **Marcel Cairel** élu maire.

En 1892, le 15 mai, **Marcel Cairel** réélu maire (Cairel Marcel, né à Vendargues le 22 janvier 1845, propriétaire viticulteur)

En 1896, le 16 mai, **Marcel Cairel** réélu maire

En 1900, le 20 mai, **Paul Serre**, élu maire

En 1904, le 15 mai, **Paul Serre**, réélu maire

En 1907, le 11 juin, évènements viticoles, démission du conseil municipal et nouvelles élections, **Paul Serre** réélu maire le 21 octobre.

En 1908, 24 août, **Guillaume Dides** élu maire

En 1912, 19 mai, **Guillaume Dides** réélu maire

En 1919, 10 décembre, **Guillaume Dides** réélu maire

En 1925, 1^{er} mars, **Jean Claret** élu maire

En 1931, **Jean Claret** élu maire

En 1938, **Jean Claret** réélu maire

Etat Français (1940-1944)

En 1944, le 25 septembre, (libération), **Léopold Olivier** élu Président de la délégation spéciale, fin de mandat pour Jean Claret.

Gouvernement provisoire (1944-1947)

En 1945, 19 mai, **Léopold Olivier** élu maire

Quatrième République (1947-1953)

En 1952, **Léopold Olivier** réélu maire

Cinquième République (depuis 1959)

En 1959, **Léopold Olivier** réélu maire

En 1965, **Léopold Olivier** réélu maire

En 1971, **Léopold Olivier** réélu maire

En 1977, **Jean Chalier** élu maire

En 1983, **Jean Chalier** réélu maire

En 1989, **Pierre Dudieuzere** élu maire

En 1995, **Pierre Dudieuzere** réélu maire

En 2001, **Pierre Dudieuzere** réélu maire

En 2008, **Pierre Dudieuzere** réélu maire

En 2013, **Pierre Dudieuzere** réélu maire

Évènements Viticoles de 1907

Les prémices.

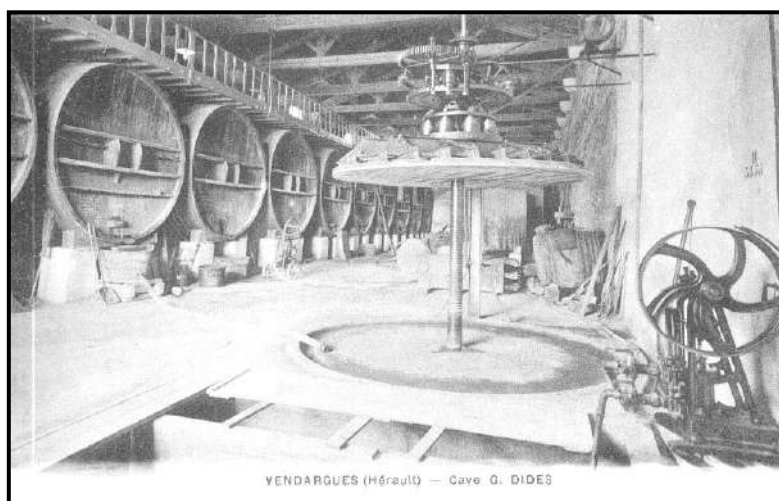
Au début du XXe siècle, les prémices d'une crise viticole grave étaient visibles. Les cours du vin accusaient une forte baisse, mettant en situation délicate les vignerons les plus exposés financièrement. Les grands négociants avaient découvert de nouveaux marchés, en Espagne, en Italie ou en Algérie. Pour les vins du Languedoc, la concurrence était rude: il fallut ajuster les prix à la baisse. Et surtout la fraude se généralisait, ainsi que le sucrage du vin: on fabriquait un sirop (composé d'acide, de sucre et d'eau) que l'on ajoutait à du vin de faible teneur en alcool, et l'on obtenait ainsi un "vin" plus corsé que l'on mettait sur le marché à des prix encore plus bas. Ce breuvage était souvent aromatisé ou coloré de façon tout aussi artificielle. On dénonçait souvent la concurrence déloyale de ce "vin trafiqué" qui faisait le bonheur de l'industrie sucrière du Nord de la France ainsi que des négociants (certains languedociens) qui réalisaient là d'énormes bénéfices.

Mais le vin languedocien se vendait de plus en plus mal. Les récoltes abondantes des années précédentes avaient fait gonfler des stocks devenus impossibles à écouler. Une manifestation eut lieu à Béziers dès 1905 (environ 20 000 manifestants) pour dénoncer cette crise de mévente.

Le développement viticole avait profité aussi à de nombreux petits propriétaires. Certains avaient un autre métier et avaient ainsi un revenu d'appoint tiré de la vigne. La viticulture procurait de nombreux emplois induits, ouvriers agricoles, tonneliers, fabricants d'engrais, d'outils, de machines, mais aussi dans le transport et le négoce.

Les propriétaires de Vendargues.

Les grands propriétaires de Vendargues, tels que : Dides, Claret, Cairel, Desfour, Irlès, Gleize, Puech, Tindel, Le Roy, employaient une majeure partie des habitants comme ouvriers agricoles dont certains possédaient quelques vignes qu'ils cultivaient le dimanche, jour de repos. Ces grands propriétaires possédaient leurs propres caves comme par exemple la cave de Monsieur Dides qui était une grande bâtisse sur la gauche du chemin montant au cimetière.



Cave de Dides

La politique à Vendargues depuis la révolution avait peu à peu évolué. Si au lendemain de la Convention l'élan patriotique était visible on sait qu'un courant royaliste invisible était resté très actif. Ce courant "blanc" était porté par les plus riches des propriétaires et soutenu par le clergé, curé de Vendargues en tête. Ces gros propriétaires se conduisaient avec leurs ouvriers comme des pères de famille, bons chrétiens et charitables, fournissant le gîte et le nécessaire à leurs employés ce qui les obligeaient à un certain clientélisme pour les élections. Par contre une majeure partie des petits propriétaires, des carriers, des artisans et une faible partie des commerçants était plutôt du côté républicain, on les retrouvait à ce moment là dans le camp du radical socialisme.

La séparation de l'église et de l'état dont la conséquence fut pour Vendargues l'inventaire brutal du 20 novembre 1906 ou la porte de l'église de Vendargues fut fracassée en fut l'aboutissement théâtral. Un néo-royalisme avait vu le jour en France supporté par une organisation hybride s'appuyant sur le catholicisme, *l'Action Française*, florissante dans le Midi, son organe de presse était le journal *l'Eclair*, l'ancêtre de *Midi Libre*. L'homme qui portait le mouvement dans le Midi s'appelait Charles Maurras, l'évêque de Montpellier Monseigneur de Cabrière, le soutenait et la jeunesse catholique de Vendargues comme dans tous les villages des environs suivait le mouvement. Le curé de Vendargues à l'époque était Léopold Deleuze qui hérita avec sa sœur d'un grand domaine viticole à Pignan.

La Fédération socialiste révolutionnaire de l'Hérault rattachée au parti socialiste de France qui avait émergée en 1902 n'attirait guère. En règle générale, le courant socialiste majoritaire dans l'Hérault évitait de suivre les menées anticléricales qui restaient l'apanage des radicaux. Cependant devant les graves difficultés qui touchaient tout le monde, il n'y eut plus de dissensions politiques et toutes les différences d'opinions s'effacèrent pour laisser place à l'union.



La Cave Raymond avenue de la gare, devenue aujourd'hui le centre Fuxa ; salle Armingué.

Le comité d'Argeliers

1907, la crise était là. Les petits viticulteurs étaient ruinés, les ouvriers agricoles étaient au chômage. Les vendanges de 1906 ne se vendaient pas. La révolte s'organisait... Le 11 mars 1907, le signal de la révolte était donné par un groupe de vignerons du Minervois, dans le village d'Argeliers. Ils étaient menés par **Marcellin Albert** qui fondait le "Comité d'Argeliers", comptant plus de 80 vignerons. Le comité se rendait alors à Narbonne pour avoir une entrevue avec une commission d'enquête envoyée par le Parlement.

Marcelin Albert à Vendargues

Marcellin Albert avait créé un comité de défense de la viticulture qui prévoyait l'organisation de manifestations dans la région. Marcelin Albert était un cousin de la **famille Guille** habitant le village. Il fut invité à Vendargues où il passa la journée au **mazet de Guille** qui s'est appelé depuis ce jour le Mazet de Marcelin Albert.

Paul Luc Sabatier en fit une célèbre chanson : *Lou maset de Marcelin Albert.*

Aquel maset, moussus, a soun istouera.....Ce Mazet, Monsieur, à son histoire

Que vos dira qu'en mila nou cent sèt.....Qui vous dira qu'en mille neuf cent sept

Quand lou Miejour era dans la misera.....Quand le Midi était dans la misère

Un ome, un jour, tout soul se panlevet.....Un homme un jour, tout seul, s'est soulevé

A soun appel de Nîmes à Narbouna.....A son appel de Nîmes à Narbonne

Tout lou Miejour faguèt faça au gouber.....Tout le Midi fit face au Gouvernement

E ioi moussus se lou vi se resouna.....Et aujourd'hui, Monsieur, si le vin se défend

Oi hou deven à Marcelin Albert.....Oui on le doit à Marcelin Albert.

Marcelin Albert, prédicateur passionné, écrivait dans *l'Eveil démocratique* du 1^{er} septembre 1907 : "*Il faut unir toutes les classes, tous les partis, toutes les bonnes volontés, afin que le mouvement n'ait aucune allure politique. Il faut faire ainsi comme un solide alliage, dont aucun élément ne puisse se dissocier.*"

A Vendargues comme dans tout le midi, Grands et petits propriétaires, Rouges et Blancs furent unis contre l'adversité, le Gouvernement, les fraudeurs. 1907 à Vendargues, ce fut **l'union sacrée pour le vin ...**

Les grandes manifestations

Au mois d'avril, le mouvement s'accélérait et gagnait en ampleur, 1000 manifestants à Ouveillan le 7 avril. Ils étaient près de 15 000 à Capestang le 21. Le 5 mai, on comptait 100 000 personnes à Narbonne où l'armée faisait feu sur les manifestants (Il y eut deux morts). Le

12 mai, ils étaient 150 000 sur les Allées Paul Riquet et au Champ-de-Mars à Béziers, où l'armée fraternisait avec la foule (le 17^{ème} régiment d'infanterie de ligne). Tout le Languedoc semblait se liguer contre Clémenceau, président du Conseil. La révolte vigneronne ne faiblissait pas, cristallisant des rancœurs plus profondes (Opposition Paris/province - opposition occitan/français) où l'on faisait référence à la croisade des Albigeois, aux crimes commis par Simon de Montfort et ses sbires venus "du Nord" ect. ect... Les manifestants étaient 150 000 à Perpignan (le 19 mai), où les viticulteurs incendièrent la Préfecture, puis 250 000 à Carcassonne (le 26 mai), 300 000 à Nîmes (le 2 juin) pour culminer à plus de 700 000 personnes dans les rues et places de Montpellier le 9 juin !

A cette occasion, un jeune Vendarguais, **Pierre Le Roy** le fils d'un gros propriétaire du village s'illustra en mettant le feu à la porte du palais de justice de Montpellier derrière laquelle les forces de l'ordre, après sommations, se préparaient à tirer sur les manifestants. Pierre Le Roy était le fils aîné du baron le Roy de Boisseaumarie, un ancien conseiller démissionnaire du gouvernement du père Combes, qui avait acquis pour l'exploiter un grand domaine viticole s'étendant sur Vendargues Saint-Aunès et Mauguio.

12 mai 1907 à Béziers, plus de 150 000 manifestants parcouraient les avenues de la ville. Sur les banderoles portées par les vigneronnes on pouvait lire : "La victoire ou la mort!", "Mort aux fraudeurs", "Assez de parole, des actes", "Du pain ou la Mort" ou encore "Vivre en travaillant ou mourir en combattant". Les manifestants venaient de plus de 200 communes de la région et ils furent rejoints par de nombreux employés et commerçants de la ville. La manifestation fut clôturée par les discours prononcés par **M. Marcellin Albert** et par le maire de Béziers, **M. Emile Suchon**, discours prononcés sur la place de la Citadelle (aujourd'hui Jean Jaurès). Il y eut quelques incidents légers lors de l'appel à la dispersion des manifestants.

Le 10 juin, de nombreux élus languedociens démissionnaient pour protester contre l'absence de solution proposée par le gouvernement. Clémenceau comptait sur un pourrissement et un essoufflement de la révolte. Il avait tort, 600 maires annonçaient leur démission, dont le maire socialiste de Narbonne, Ernest Ferroul, qui avait toujours soutenu le combat mené par Marcellin Albert.

A Vendargues le 11 juin 1907, le conseil municipal, démissionnait.

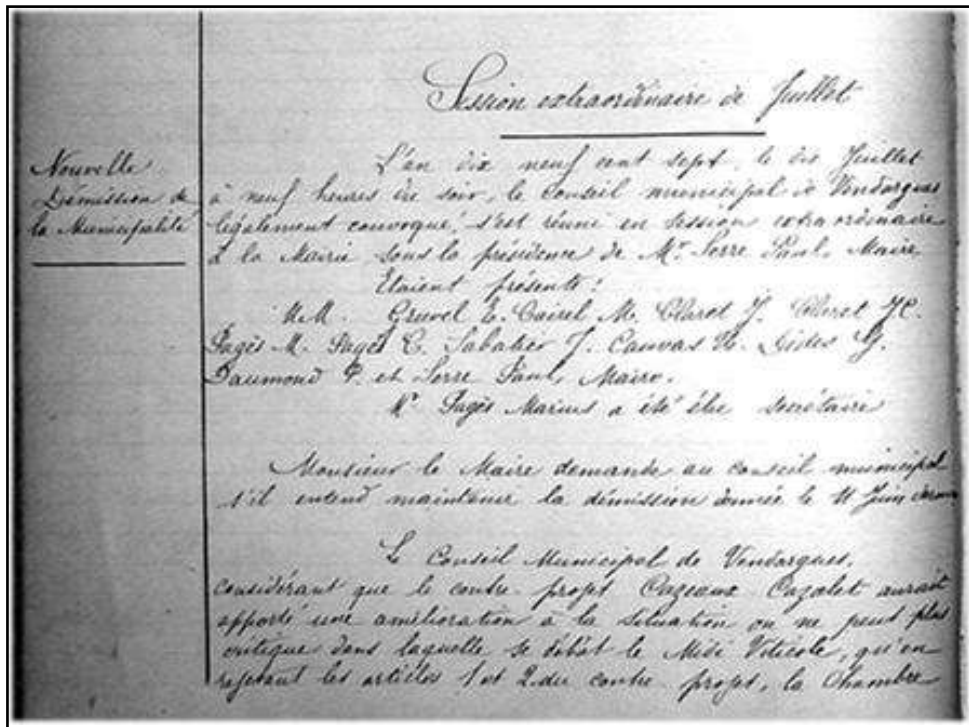
" Les soussignés membres du Conseil municipal et de la municipalité de Vendargues.

Considérant que ni le Gouvernement ni les Chambres ne tiennent aucun compte des plaintes incessantes du Midi absolument ruiné par suite de l'insuffisance ou de la non application des lois répressives de la fraude.

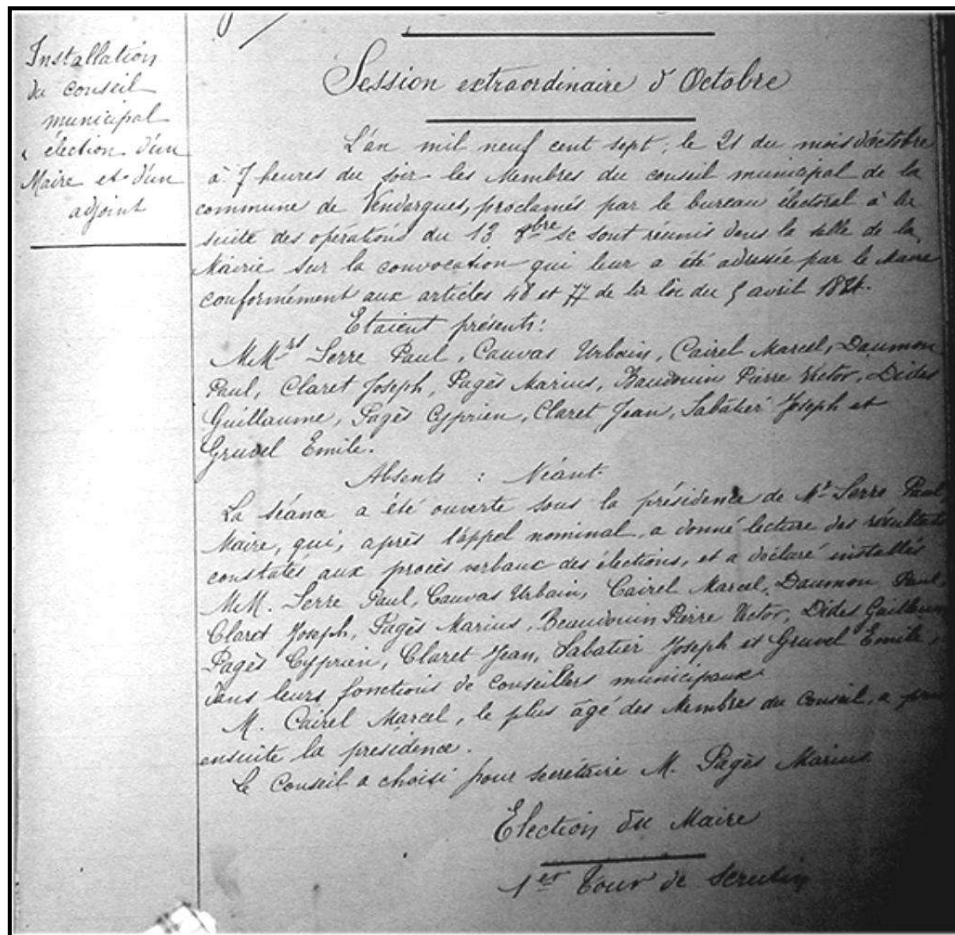
Adressent à Monsieur le Préfet leur démission et comme conseillers municipaux et comme membres de la municipalité.

Paul Serre (maire), Joseph Claret (adjoint), Jean Claret, Marcel Cairel, Guillaume Dides, Marius Pagès, Emile Gravel, Paul Daumont, Cyprien Pagès, Joseph Sabatier, Urbain Cauvas. "

Vendargues, le 11 Juin 1907



Cette démission dut être confirmée à la demande du Préfet de l'Hérault par une séance extraordinaire le **10 juillet 1907** à 10 heures du soir.



Ce n'est que le **21 octobre 1907** que de nouvelles élections eurent lieu. Le conseil municipal était constitué avec les mêmes membres. **Paul Serre** fut réélu maire, **Joseph Claret** adjoint.

Liste pour le nombre des suffrages exprimés		7
Majorité absolue		
ont obtenu	M. Serre Paul onze voix	11
	M. Claret Joseph une voix	1
M. Serre Paul, propriétaire, ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé maire		

ont obtenu	M. Claret Joseph onze voix	11
	M. Serre Paul une voix	1
M. Claret Joseph (propriétaire, 11 voix) ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé adjoint.		

Les mutins du 17e Régiment

Le 18 juin 1907, le 17e régiment d'infanterie de ligne était muté de Béziers à Agde.

Dans la soirée du 20 juin, environ 500 soldats de la 6e compagnie du 17e Régiment d'infanterie se mutinaient. Ils emportaient armes et munitions, quittaient la caserne où ils étaient cantonnés, et prenaient la direction de Béziers, à pied.

Ils parcouraient une vingtaine de kilomètres, par une marche de nuit.

Le 21 juin, en début de matinée, ils arrivaient à Béziers. Ils furent accueillis chaleureusement par les Biterrois. Les soldats s'installaient alors sur les Allées Paul Riquet, longue esplanade au centre de Béziers et ils fraternisaient avec la population qui n'hésitait pas à leur offrir de la nourriture...et du vin.

Les autorités militaires ne pouvaient accepter cette mutinerie. L'exemple du 17e Régiment pouvait donner des idées similaires à d'autres régiments de la région. Les forces de l'ordre chassaient les mutins dans la journée, sans aucun incident majeur.

Le 22 juin, par train, les soldats étaient contraints de regagner leur caserne agathoise. Plus tard, les leaders de la mutinerie furent envoyés en Tunisie, à Gafsa, par mesure disciplinaire, puis mis en première ligne, firent connaissance avec l'horreur des tranchées pendant la Grande Guerre.

Sortie de crise

Marcellin Albert fut finalement reçu par Georges Clémenceau. Le Parlement adopta une série de lois pour réduire le sucrage et le mouillage des vins. Cependant, les effets de la crise

viticole furent longs à résorber. Des milliers d'hectolitres de "pinard" furent voués à la distillation.

Le Languedoc subit par la suite d'autres crises viticoles, liées à la surproduction et à la mévente (on parle de "crises chroniques" de la monoculture de la vigne). Nous sommes aujourd'hui en 2007 à nouveau en pleine crise...

La fin du 19^{ème} siècle :

Photo de la jeunesse (classe 17/18)



De gauche à droite :

Rangée du haut : André Serre, Jean Armingué, Théodore Constant, Marius Barre.

Rangée du milieu : Paul Sabatier, Raoul Julien, Jean Bousquet, Antoine Camille Teyssandier.

Rangée du bas : François Daumond, Henry Allut, Louis Sabatier

Puis ce fut la fin du 19^{ème} siècle et la naissance de nouveaux Vendarguois qui allaient connaître les horreurs de la guerre, la guerre dite la Grande Guerre qui fit des millions de morts en 14/18. Toute une jeunesse de Vendargues y sera sacrifiée. Quelques-uns en sont revenus qui ont repris le flambeau des mains des anciens.

Séance du Conseil Municipal de Vendargues le 15 mars 1922. (Relevé dans les archives de Vendargues)

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le traité de gré à gré passé entre Monsieur **Jean Mérignargues**, sculpteur à Nîmes et Monsieur le Maire de Vendargues pour la construction d'un monument à élever sur la place publique en l'honneur des soldats de Vendargues morts pour la France au cours de la guerre de 1914 à 1918, et d'un monument caveau à ériger à la même intention dans le cimetière de la commune. Le devis estimatif faisant suite au traité de gré à gré fixe ainsi le montant de la dépense, à savoir :

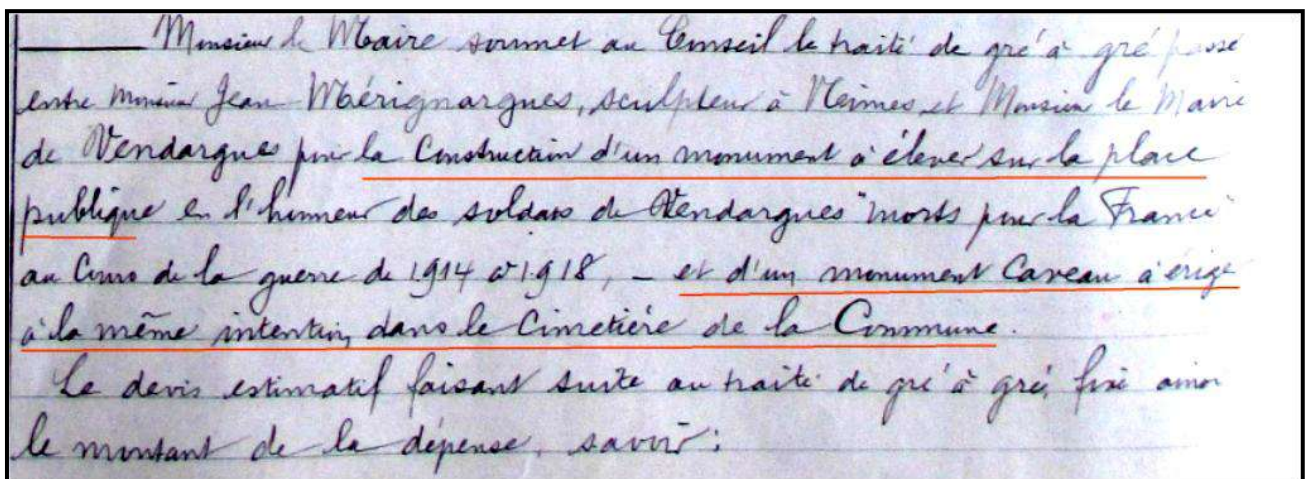
Prix du monument pour la place publique : douze mille francs, 12 000 F
Prix du monument caveau pour le cimetière : Trois mille francs, 3 000 F
Total : 15 000 F

Il dépose aussi sur le bureau les dessins des deux monuments
Il invite ensuite à délibérer.

Le Conseil ;
Vu le traité et le devis estimatif précités ;
Vu les dessins des deux monuments à ériger
Oùï les explications de M. le Maire ;

Délibère :

- 1 - Le traité de gré à gré entre M. **Mérignargues**, sculpteur à Nîmes et M. le Maire est adopté.
- 2 - Sont également adoptés le devis estimatif fixant la dépense totale pour les deux monuments à la somme de 15 000 francs, et les dessins de ces deux monuments.
- 3 - Le monument commémoratif élevé sur la place publique sera placé dans l'enceinte du parterre situé devant la façade principale de la mairie.
- 4 - Le monument caveau à ériger dans le cimetière communal sera construit sur le terrain cédé gratuitement à la commune par Monsieur **Paul Serre**, propriétaire à Vendargues ;
- 5 - La dépense sera couverte au moyen du produit de la souscription publique ouverte dans le village et s'élevant à une douzaine de mille francs, et de crédits de trois mille francs voté par le Conseil Municipal et qui figurera au chapitres additionnels du Budget primitif de 1922.



Monsieur le Maire soumet au Conseil le traité de gré à gré passé entre Monsieur Jean Mérignargues, sculpteur à Nîmes, et Monsieur le Maire de Vendargues pour la construction d'un monument à élever sur la place publique en l'honneur des soldats de Vendargues morts pour la France au cours de la guerre de 1914 à 1918, - et d'un monument caveau à ériger à la même intention, dans le cimetière de la Commune.

Le devis estimatif faisant suite au traité de gré à gré fixe ainsi le montant de la dépense, savoir :

Liste des morts de Vendargues en 14-18, Stèles du monument-caveau du cimetière

Stèle 1

AZAIS Louis
BABOU Elie
BONISSEL Jean
BOUGAREL Antoine
CHARRIERE Augustin
CHAUDESAIGUES Raymond
DELERT Camille
DURAND Paul
FOLCHER Baptiste
MARCHAND Augustin
PRADIE Antoine
PRADEILLE Bernard
RADIER Léopold
REBOUL Louis
SERRE André
TISSEYRE Clément
VALLORANI Hilarion
WIECZOROUSKI Mathieu
XAVIER Paul

Stèle2

AUMONT Jean
BALJOU Aristide
BONICEL Paul
CHASSEFIERE Marius
DELERT Gaston
FRAISSINET Achille
GRIBAL Joseph
ITIER Eugène
ITIER Lucien
JEANJEAN Émile
MALAVIELLE Joseph
MARTY Joseph
MILHAU Achille
POUGET Prosper
PRADEILLES Joseph
REDIER Marius
REGNIER Pierre
REYBAUD Julien
SANIER Alphonse



Les grandes maisons ou maisons typiques de Vendargues.

La Maison Vincent.



Histoire de la maison de Vincent, le fils du Baile de St Mathieu-de-Tréviez.

Nous l'appellerons de ce nom qui fut celui de la famille des principaux propriétaires du 19^{ème} siècle. En fait la première propriétaire authentifiée par un document officiel fut : Demoiselle **Catherine PLAGNOL**. Elle vécut à la fin du dix huitième siècle à Vendargues, étant de son état une jeune bourgeoise issue d'une riche famille de notables.

Le document qui l'identifie est le *compoix* de 1766, sorte de cadastre foncier sans cartes qui servait à calculer l'impôt foncier de l'époque, la Taille royale. Sur ce *compoix* sous le nom de la propriétaire : Damoiselle Catherine Plagnol, on trouve la description d'une maison que la *Brevette* qui suit, décrit et positionne dans ses *confronts* par rapport aux rues et autres propriétés. Il ne fait aucun doute que cette maison fut la future maison Vincent.

Catherine Plagnol était la fille de Jean Plagnol et de Jeanne Bonfil. Son père était originaire du **Causse-de-la-Selle** petit hameau derrière le Pic Saint Loup. Sa Mère était la descendante d'une famille de notables qui ont donné à Vendargues des Consuls et Bailleurs tout au long de l'ancien régime *Le premier Bonfil identifié sur un acte de 1545 était déjà conseiller et consul de Vendargues*. Sa mère décédait le 24 octobre 1753, c'est pour cela que sur le *compoix* de 1766 c'est sa fille Catherine qui est la propriétaire, étant la seule survivante des six enfants de la famille. Cela explique quelle est la plus riche du village, la troisième en surface de terres cultivables, derrière le chanoine Causse et le Marquis de Castries.

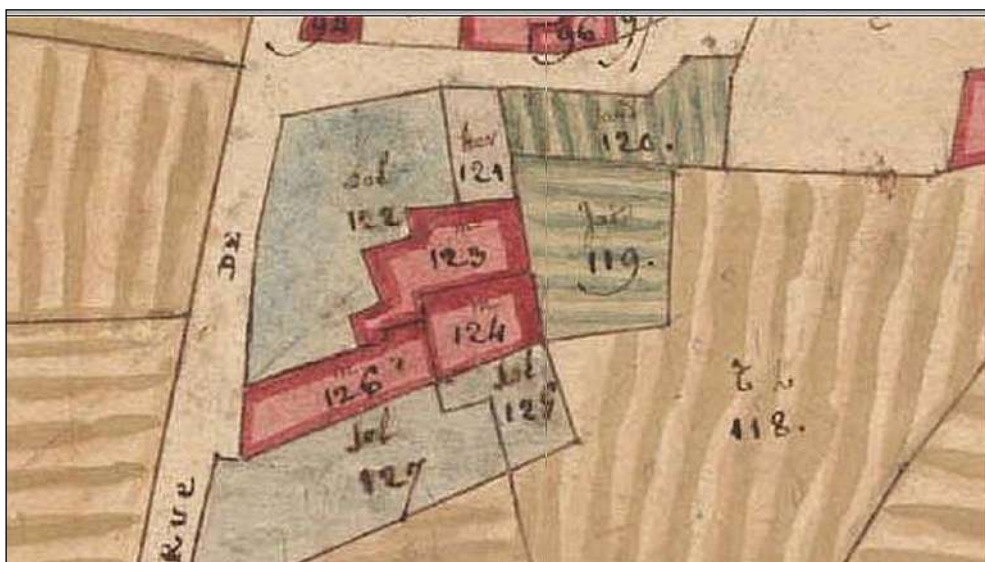
Catherine, née Plagnol, se mariait le 4 juin 1763 avec **Jean Félix Vincent originaire de**

Saint-Mathieu-de-Trévez ou son père est Baïlle du village. Il était né à la métairie de **Cecellès** au pied du Pic Saint Loup.

Sa descendance va habiter la maison qui au départ était constituée d'une salle commune avec chambres à l'étage, un sellier, une écurie attenante avec sa *paillère* pour le foin, une *jasse* (bergerie) pour le troupeau de moutons, un *poulailler* ou *gallinier*, une basse cour et une cour qui entoure la maison, il n'est pas noté de puits mais ils n'étaient pas toujours noté sur le *compoix*. Cette maison (on peut dire une ferme) était presque isolée du village entièrement entourée de champs et de jardins.

123.	50.	Vincent Pinaud femme Bruguier	6.	12.	+
124.	51.	Vincent Louis cult.	6.	12.	+
126.	52.	Vincent Jean Simon.	6.	12.	+
		Aboulan	8.	18.	+

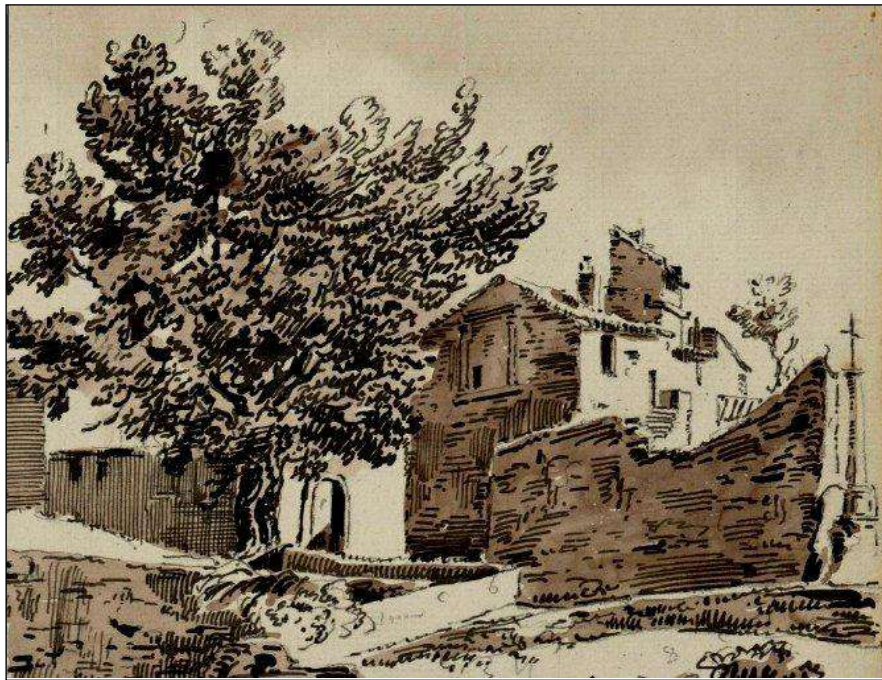
Petit à petit suivant les héritages et les successions partages, la maison sera partagée et les bénéficiaires transformeront leur partie pour la rendre habitables. C'est ainsi que de nos jours on identifie la partie sud-est qui est habitée par les Pigeaire (Ruiz) et la partie opposée donnant sur la rue du général Berthézène devenue un cabinet de dentiste. C'est par Mme Louise Vincent veuve de M. Vézian, médecin de Castries, que Mme Pigeaire, sa filleule, héritait de cette partie. L'autre partie fut propriété des Seneaux qui en sont devenu propriétaires par un long chemin d'héritages passant par les Bompar, par les Hérail, le tout venant au départ des Vincent arrière petits fils de Catherine Plagnol.



Cadastre Napoléon 1811 -Maison Vincent-

Pour l'instant rien ne me permet de donner une date à la construction de cette maison. Il semblerait qu'une partie soit du début du 16eme siècle Les voûtes à nervures pour ce type de maison sont, à Vendargues, datées de 1508 par des inscriptions sur la clef de voûte. De toute façon, il est certain que ces maisons ont subi de très nombreuses transformations depuis ce temps et il est maintenant difficile de les dater.

Cette maison par son aspect externe, ses fenêtres à meneaux, ses murs appareillés en *cairons* de Castries est bien dans le style des maisons de l'ancien régime. Sans savoir s'ils habitaient déjà cette maison, les **Bonfilh** riches métayers étaient rentiers sur Vendargues et Meyrargues des biens fonciers des filles Marthe et Gillette d'Andréa, une riche famille de Montpellier au début du 16^{ème} siècle sous la Renaissance.



Maison Vincent en 1823 (J.M. Hamelin, extrait)

Foncier de Catherine Plagnol en 1766

(Femme de Jean Vincent)

[Compoix et brevete de 1766]

Premièrement une maison, sellier, cour, cazeaux, écurie, paillère, poulailler, jasse et jardin, au camp de l'amellier. (amellier = amandier. Actuellement, la rue de l'amandier).

confronte du levant Soy même et Fulcrand Itier dit Nicot, couchant la rue qui va de la croix de la Mission à la place publique de vingt huit pans de largeur, du vent droit autre rue de dix huit pans de largeur, du midy encore soy même.

La maison contient quarante sept cannes deux pans, l'écurie et paillère trente six cannes six pans, la jasse trente une cannes, le jardin huit dextres.

Estimée la maison six cent trente livres, l'écurie et paillère trois cent livres six sols huit deniers, la bassecour cent quatre livres treize sols quatre deniers, le jardin à raison de trois cent livres la séterée les cazeaux quarante huit livres, le volailler trois livres six sols huit deniers, toute distraction faite alivré deux livres quinze sols six deniers obole pinte un cinquième. 2£-15s-6 d ob pint

Cazeaux : bâtiments agricoles rustiques, vient de cazal : bâtiment en ruine
Sellier : local où l'on entrepose les tonneaux de vin, les réserves de grains, les jarres d'huile d'olive ainsi que l'harnachement de cuir des animaux de trait ou la selle pour la monte.
Pailière : grange ou grenier, le local où l'on entasse le foin et la paille.
Poulailler : volailler, le local où dorment les poules.
Jasse : bergerie, le local où on loge les moutons
Vent droit = Nord
Levant = Est
Midy = Sud
Couchant = Ouest

Les superficies en *sétérees* (orthographié **sesterées** sur le compoix), **quartons** et **dextres**.

La *sétéree* ou **sesterée** est la surface de terre qu'on peut ensemer avec 1 *sétier* de blé (48,92 litres) elle vaut à Vendargues comme dans les villages voisins 19,9953 ares. Le quarton vaut le quart de la sesterée soit 4,985 ares.

La destre vaut le centième de la sesterée soit 0,1994 ares.

Il faut savoir que sous l'ancien régime, les mesures variaient d'un village à l'autre.

Sur le compoix, la **canne carrée** est dite composée de 64 pans, soit 8 pans sur 8 pans. Le pan valait **24,84 centimètres**, La canne de 8 pans valait **1,9872 mètre**. La surface d'une canne carrée devait donc valoir **3,95 m²**.

La partie habitée de cette maison occupait l'équivalent de 100 m² de surface au sol.

La livre était une unité de compte. Il n'existait pas de pièces de monnaie d'une livre.

Il faut 20 sols en pièces ou 240 deniers en pièces pour faire une livre.

On peut estimer la livre entre 8 et 10 euros d'aujourd'hui. La journée de travail à la vigne se payait de 4 à 6 livres en 1766.

Descendants de Jean BONFIL

Jusqu'à la 11^e génération.

Jean BONFIL.

Marié avec Louise VOLADONE, dont

- Philippe BONFIL, né le 25 juin 1640, Vendargues, décédé, propriétaire.
 Marié le 5 septembre 1680, Vendargues, avec Jeanne ESTEVE, née, St Geniès des Mourgues, dont
 - Antoine BONFIL, né le 5 juillet 1684, Vendargues, décédé, Propriétaire.
 Marié le 25 août 1704, Vendargues, avec Marguerite BESSON, décédée le 11 septembre 1717, dont
 - Jeanne BONFIL, née le 12 avril 1706, Vendargues, décédée le 24 octobre 1753, Vendargues (à l'âge de 47 ans).
 Mariée le 7 novembre 1737, Vendargues, avec Jean PLAGNOL, né le 2 octobre 1707, Causse de la Selle (Hérault), décédé, dont
 - Catherine PLAGNOL.
 Mariée le 4 juin 1763, Vendargues, avec Jean Félix VINCENT, né le 24 octobre 1734, St Mathieu de Trévies Métaire de CELLES, décédé, dont
 - Jean Simon VINCENT, né en 1770, Vendargues, décédé.
 Marié avec Marguerite DESFOUR, née, Vendargues, dont
 - Marguerite VINCENT, née le 7 août 1807, Vendargues, décédée.
 Mariée le 9 décembre 1830, Vendargues, avec Guillaume François Xavier HERAIL, né, Lunel, Instituteur, dont

- **Emilie HERAIL**, née en 1837, Vendargues, décédée.
- **Alphonse HERAIL**, né en 1839, Vendargues, décédé.
Marié avec **Françoise Euphrasie BASTIDE**, *dont*
 - **Marie Thérèse Antoinette HERAIL**, née le 21 mars 1869, Vendargues, décédée.
Mariée avec **? PORTES**.
- **François Xavier HERAIL**, né en 1842, Vendargues, décédé.
Marié avec **Louise LAJARD**, née en 1850, Castries, décédée, *dont*
 - **Joseph Antonin HERAIL**, né le 13 mars 1873, Vendargues, décédé, Colonel de réserve.
Marié avec **Sara CARLU**, née en 1888, Augiliers (Gers), dite "La Commandante" décédée.
 - **Henri Gustave HERAIL**, né le 13 janvier 1875, Vendargues, décédé.
Marié avec **Marie Rosalie ROUX**, née, Saint Drezero, *dont*
 - **François Xavier Louis Joseph HERAIL**, né le 13 mars 1920, Vendargues.

La maison de Chassefière.



Cette maison construite avant 1622 a été plusieurs fois aménagée. C'était en encore 1810 une des plus belles maisons de Vendargues. Sur un cellier cave en voûtes plein cintre, semi enterré, deux étages hauts de plafonds, fenêtres à meneaux. Elle est encore visible mais diminuée d'un étage, fenêtres refaites, dans l'impasse Escuret, rue de la fontaine, avec son cadran solaire et son blason sans inscriptions. C'était la maison d'un riche bourrelier, propriétaire de plusieurs vignes et des terres tout autour de sa maison. Sa maison mais aussi la cave et sa cuve (*tinal*) sont décrites sur le Compoix de 1766 et sa cave autre fois atelier de réparation de vélos et atelier d'artisan électricien est aujourd'hui l'atelier d'artiste peintre de M. Christian Combettes un des descendants de ce Chassefière.

Blason du bourrelier Chassefière (une peau de cuir en ornement)



La maison Gleize.

C'est **Anthoine Gleize**, le notaire Royal, fils d'un cordonnier possédant son échoppe rue Barrefort, qui fit construire la première maison de cette propriété située à l'angle de la rue de la fontaine et de la rue du Teyron. Paul Sabatier signalait une inscription sur un linteau de porte portant la date de **1696**. Elle est décrite sur le Compoix de 1766 entourée de jardin et de champs avec son puits, sa jasse (bergerie) et un pigeonnier, le troisième et dernier pigeonnier autorisé à Vendargues. Plusieurs fois modifiée, modernisée, aménagée, la propriété venant de **Baptiste, Etienne, Chrisostôme, GLEIZE** 1790-1872, fut partagée en deux au niveau du puits qui fut considéré comme commun. La partie venant de **Louis Chrisostome**, faisant le coin entre rue de la fontaine et rue du Teyron est aujourd'hui un cabinet médical, l'autre partie venant de son cousin Lucien, et portant au fronton de la porte d'entrée un cœur dans une croix, entourés des initiales **L** et **G** et en dessous la date de 1908 (qui fut certainement la fin des travaux de reconstruction), fut ensuite la propriété du **docteur Gouneaud**, héritier par sa femme. Elle est actuellement encore partagée en deux avec d'un côté un cabinet de dentiste, de l'autre, avec le grand portail donnant sur la cour, une propriété privée. Le Propriétaire de la Maison en 1838 était **Jean Chrisostôme**, veuf remarié avec **Ursule Milhe** de Mauguio qui lui avait apporté en dot le *Mas de la Poste* en limite du Crès et Saint-Aunès. En 1940 son petit fils **Jean Chrisostôme Antoine** avait repris ce mas en mauvais état et essayé de le restaurer. Il fut une notabilité appréciée et reconnue de Vendargues, mais aussi un véritable artiste peintre, un tableau de lui est visible dans le hall de la mairie.



L.G Lucien Gleize

(le cœur et la croix, insignes de la foi catholique et de la fidélité, sont encore présent sur ce linteau de porte, témoignage de la foi des propriétaires d'une époque où la religion était portée avec fierté comme moyen identitaire d'une partie des populations dans des villages où le Radical Socialisme anticlérical commençait à émerger. On peut parfois voir ces insignes, cachés sous une couche de peinture, sous la forme d'un médaillon émaillé représentant un cœur flamboyant surmonté d'une croix, cloué sur de vieux portails dans Vendargues ou gravés dans une pierre comme dans la rue des porches. Mais il faut bien chercher car ils disparaissent de plus en plus. Parfois c'est une croix toute simple peinte en blanc au-dessus de la porte, d'autres fois c'est une statuette de la vierge placée dans une niche sur la façade de la maison. C'était le cas du bâtiment de la mairie de Vendargues qui fut autrefois l'école du village, car en ces temps anciens (1820) l'école était tenue par des religieux.

C'est dans cette maison, actuellement un cabinet de dentiste au 7 bis rue de la fontaine, que logea Antoine Romuald DAUMOND, prêtre le 25 mai 1872, missionnaire au Cambodge pendant 16 années, puis une fois rentré en France, curé de Vinas en 1888, curé de Saint Nazaire de Ladarez en 1894, curé de Mireval en 1898, et enfin curé de Loupian en 1899. Né à Vendargues le 5 février 1845 (fils de Jean Pierre Daumont et de Catherine Claisergues), il revint en 1906 dans cette maison appartenant à Lucien Gleize, il y termina sa vie le 14 janvier 1915 et fut enterré au cimetière de Vendargues.

Le **Docteur Gouneaud** qui habita cette maison à partir des années 20, était marié avec Alice, la fille de Lucien Gleize et de Julie Puech, ce fut le 1^{er} mariage de l'abbé Madaille à Vendargues. Lucien Gleize et Julie Puech, sans enfants avaient adopté leur nièce Alice Puech (fille d'Auguste Puech et de Philomène Daumont) qui plus tard hérita de leur maison. Le Docteur Gouneaud fut une personnalité reconnue et appréciée, pas seulement du village, mais de tout le canton dont il fut le médecin en titre à partir de 1924, et où il exerça pendant 47 ans. Il pratiquait les accouchements, réduisait les fractures, arrachait les dents et procurait les médicaments à ses patients étant aussi propharmacien. S'il fut discret, on suppose qu'il s'impliqua dans la résistance sous l'occupation Allemande car à la libération, il participa le 25 septembre 1944, en tant que délégué de la commission spéciale, à la mise en place de la nouvelle municipalité de Vendargues.

A nos jours, M. Guy Chrisostôme Gleize, fils de *Jean Chrisostôme Antoine* est le dernier résident, descendant direct d'*Anthoine Gleize* le notaire Royal du marquisat de Castries, portant ce nom à Vendargues, il habite l'ancienne partie de cette propriété, rue du Teyron. La "jasse" de 1766 est devenue une très belle salle de séjour toute en voûtes. Le puits est toujours là, mais le pigeonnier à disparu...



La maison Gleize

La Maison Valentin.

Maison Valentin rue du Teyron, entre l'impasse Castillon et impasse St Roch (dessin de J.M. Amelin 1822)



Cette maison unique en son genre fut remarquée par J.M. Amelin lors de son passage à Vendargues en 1824. Elle est encore visible presque identique.

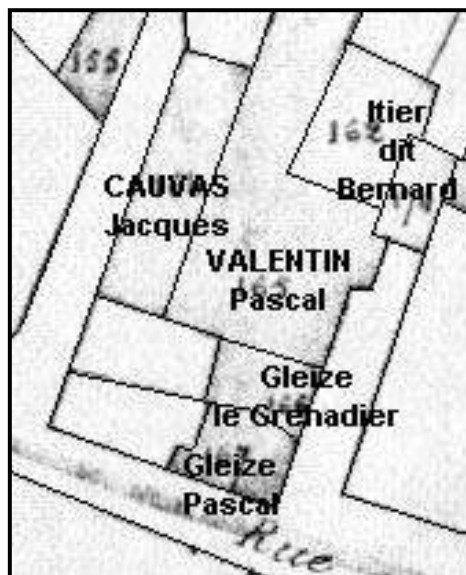
"En parcourant le village, nous trouvons quelques détails pittoresques. D'abord la maison de M. VALENTIN, d'un goût peu commun et pittoresque ; nous trouvons plus loin une cour dont les bâtiments font bien, et une croix d'un goût tout à fait singulier : ce ne sont pas les seules choses que le dessinateur sera bien aise de rencontrer." J.M. Amelin Guide touristique du département de l'Hérault paru en 1827

Cette maison en 2007



L'habitat dans ce quartier, était à l'époque de l'ancien régime une imbrication de maisons, de selliers de paillères d'écuries et de bergeries qui, à cause du morcellement des partages et successions, formaient un puzzle assez complexe. Heureusement après la révolution, il y eut des regroupements par l'achat des maisons attenantes et mitoyennes.

Voici le plan de l'habitat de ce quartier sous le 1^{er} Empire. On peut voir que cet impasse (dit St-Roch) avait un passage sous un porche.



Pierre "**Jean de la Grenadière**" **GLEIZE**, né le 5 janvier 1753, un descendant de la famille du notaire Royal **Antoine Gleize**, fut peut-être un ancien soldat des armées de la République puis de l'Empire, revenu vivre au pays. Ce serait lui ou plus probablement un de ses neveux héritier qui aurait récupéré la statue de Saint-Roch à la démolition de l'ancienne église pour la placer dans une niche de la façade de cette maison. Il se maria avec une fille Valentin, amis et voisins. Il possédait aussi une maison dans la rue des bergeries, qui fut de nos jours la maison de la famille Saint-Pierre.



La Statue de Saint Roch qui a donné son nom à l'impasse

Généalogie :

- **Jean Chrisostome GLEIZE**, né le 10 juin 1838, Propriétaire.
Marié en première noces avec X? **VALENTIN**, née - Vendargues. (Propriétaire de la maison Valentin).
Marié après son veuvage avec **Ursule MILHE**, née - Mauguio
 - **Louis Chrisostome GLEIZE**, né le 29 novembre 1867, Vendargues, Propriétaire.
Marié le 20 octobre 1898, Vendargues, avec **Marie Antoinette TABURIECH**, née - Nissan, *dont*
 - **Jean Chrisostome Antoine François GLEIZE**, né le 5 janvier 1901, Vendargues, décédé le 25 juillet 1977, Vendargues (à l'âge de 76 ans).
Marié avec **Lucienne PUECH**, *dont*
 - **Guy Chrisostome Antoine GLEIZE**, né le 30 avril 1925, Vendargues.

(Avec l'aimable autorisation de M. Guy GLEIZE)

La maison de Raymond Jacques.

Cette maison fut construite en 1872 par Raymond Jacques, époux Puech, enrichi dans le négoce des vins et alcools, conseiller municipal élu le 9 décembre 1874, il fut propriétaire de la maison qui est à présent le Café du Commerce dans la rue du général Berthezène. Il fit réaliser la belle ferme devenue de nos jours le centre Fuxa, dont les salles Armingué étaient les immenses caves où le vin était stocké dans des grands foudres de chêne. C'est lui qui fit réaliser le potager qui est devenu de nos jours le parking où se déroulent les ventes des vide-greniers, ainsi que creuser le puits ou tournait une noria mue par un cheval les yeux bandés. Sa maison, en bordure de la rue de la Fontaine, est connue pour avoir devant sa porte un magnifique cèdre du Liban bicentenaire. Cette maison fut construite sur un terrain appartenant aux Chassefières et vendu à Alexis Raymond Maître forgeron. Elle fut bâtie par des maçons italiens qui construisaient le théâtre de Montpellier et terminée en 1872. Ils lui ont donné un style renaissance italienne très marqué avec un sol carrelé en une mosaïque de marbre de trois teintes. Le parc s'étendait derrière la maison avec des plantations typiques de cette époque, buis, laurier noble, pins Alep, cèdres, rosiers lianes. Madame Raymond y avait fait construire une réplique de la grotte de Lourdes et une serre pour ses orangers. Le fronton de cette maison porte deux lettres, un **R** et un **P** entrelacés, symbole des propriétaires, la famille Raymond et Puech. Cette famille eut une fille, Mlle Julia qui resta célibataire. Brave femme, elle laissa les Vendarguais utiliser son puits de la ferme pendant les longues périodes de sécheresse. A sa mort, c'est son petit cousin, Émile Fourestier, quelle chérissait comme son fils qui fut l'unique héritier. Vendue deux fois depuis, les nouveaux propriétaires ont magnifiquement restauré cette maison qui est peut-être la plus belle du village.

Une des petites nièces de Jacques **Raymond** était la sage femme de Vendargues en 1898, Marguerite Maria Junie Raymond, dite **Raymondette**, épouse de Joseph Marius Barthelemy **Sabatier**.



Le blason de la famille Raymond-Puech, les deux lettres R et P entrelacées.

Le château de Meyrargues.

On connaît l'origine de la chapelle Saint-Sébastien, chapelle construite en 1111, comme celle d'un domaine agricole fortifié (Castrum), Villa Meyranicis mentionnée **en 1166 et en 1374** et appartenant à Eléazar Dalmace de Castries. Puis en tant que dépendance, le domaine fut la propriété de tous les seigneurs de Castries jusqu'à **Gaspard de la Croix** seigneur de Meyrargues, fils cadet de **Jacques de la Croix** baron de Castries, décédé en 1575, qui fit construire l'actuel château de Castries. J'ai eu la chance d'être informé par une amie généalogiste de l'existence vers 1609 d'un Monsieur de **Saint-Ravy** se disant *Seigneur de Meyrargues et de Vendargues*. En effet Charles d'Aigrefeuille dans son histoire de Montpellier signale **Jean de Saint-Ravy**, *Seigneur de Meirargues*, un ancien capitaine d'arquebusiers, maître d'hôtel ordinaire du roi Henri IV qui acheta l'office de Gouverneur de la Justice de Montpellier en 1605 et le conserva jusqu'en 1610 aux gages de 750 livres (ainsi porté dans ses lettres de patentes données à Paris le 22 mars 1605). Ce **Jean de Saint-Ravy** qui reçut du roi Henri IV les brevets des seigneuries de Pignan et Vallautre, aurait aussi pris le titre de Seigneur de *Meirargues* mais le 5 juillet 1664, Antoinette (Anne) et Lucrèce de Saint-Ravy, les filles de Jean, ses héritières, démissionnaient de leurs droits en faveur du marquis de Castries pour certaines *Directes* prétendues par elles sur les terroirs de *Vendargues* et de *Meirargues* (Chartier de Castries 306 AP 119).

Le propriétaire suivant dont nous avons la trace écrite fut **Antoine Causse**, qui fut un professeur réputé de la faculté de droit royal de Montpellier, puis en 1766, **Pierre Causse**, fils du précédent, professeur en droit de la faculté de Montpellier, puis le fils de Pierre, le chanoine Messire **Pierre Hilaire Causse**, docteur agrégé en droit. Les détails du Compoix de 1766 révèlent que ce bien n'était pas un bien noble ni considéré comme tel. La chapelle était désaffectée et servait de bâtiment agricole, la tour accolée était notée comme pigeonnier mais c'est le seul article du Compoix où on trouve le nom de château pour l'habitation (curieusement le domaine est enregistré sur le quartier des Orts (*Horts*) et pas sur celui de Meyrargues tout proche).

En 1744 d'après la série B de l'inventaire des archives de l'Hérault, il y eut un procès contre : Claude Dumas, Jacques Sifferdy, Ouillan, Jean Mic, Anne Malige, Pierre Audemar, Marie Renouade, Jullie, Jeanne Gazagne veuve Melon accusés de vol avec effraction à Meyrargues dans le Marquisat de Castries et condamnés les uns à mort, les autres au fouet, à la marque et au bannissement.

En 1787 le propriétaire suivant fut M. Claude Dominique **Cosme-Fabre**, greffier en chef de la Cour des comptes, Aydes et finances de Montpellier, un gros propriétaire forain de Baillargues où il avait acquis la propriété de Pierre **Rebuffy**. Il réussit à conserver ses biens à la Révolution car il fut député de l'Assemblée Constituante où il vota la mort du roi Louis XVI. Le 20/12/1793 il trouva la mort à Port-Vendre dans l'armée de Perpignan qu'il avait rejoint en qualité de représentant du peuple. Il nous est décrit comme bonhomme et populaire, il était surnommé "*Gobe la lune*", ceci d'après l'Abbé Alphonse Capion (1866-1949) dans son livre sur Baillargues. Claude **Fabre** était marié avec Mme **de Roueyra**. Ils eurent une fille, Adélaïde **Françoise**, qui épousa M. **de Chazelles**. Donc, après 1800 sous le N° 294 du cadastre, le propriétaire fut : Mr Pierre Augustin **de Chazelles**, un descendant des comtes de Chusclan, seigneurs du Luc et de La Boissière (Diocèse d'Uzès), qui fut consul puis Préfet de Nîmes.

Puis en 1830, **Pierre Querelle** descendant du notaire royal, habitant de Meyrargues, qui n'eut qu'une fille survivante, Adélaïde Philomène. En 1880, le nouveau propriétaire fut son gendre, **Allut Jean-Jacques**, marié avec **Adélaïde Querelle** le 21 février 1865 (c'était le fils de Benjamin Allut un habitant du quartier de la Bertassade, riche agriculteur), puis en 1900, son fils **Allut Jules**, influent conseiller municipal, ami du maire Paul Serre, qui n'eut, lui aussi, pour descendance qu'une fille, Jeanne, elle fut mariée avec un habitant d'Assas du nom de **Couderc**. Leur fils, M. **Jules Couderc**, héritier du précédent, vendit il y a quelques années le domaine.

Ce fut **M. Serre** (Gérard Joseph Auguste), né le 6 septembre 1925 à Montpellier, décédé à la Réunion le 1^{er} novembre 2000 au cours d'une randonnée en famille. Il était le fils de **Paul Serre**, l'ingénieur chimiste, originaire de Saint-Gely-du-Fesc. Il fut Ambassadeur de France au Paraguay de Novembre 1997 à octobre 1990, M. Serre fut donc l'acquéreur du château et rénova entièrement la chapelle pour y marier son fils. A sa mort, son épouse vendit le domaine et c'est aujourd'hui, comme un retour aux origines, en ce qui concerne l'occupation professionnelle des propriétaires, Madame **Marie-Renée S.** qui est docteur en droit, professeur de l'histoire du droit à l'université de Nîmes et de Montpellier, qui en est propriétaire.

Il faut noter qu'à une date inconnue, une aile de l'habitation eut à subir une forte ruine, soit par le feu, soit par une autre cause inconnue à ce jour, car cette partie droite a été presque entièrement reconstruite. Même les voûtes soutenant le rez-de-chaussée s'étaient effondrées sur le sol de la cave. Seuls restèrent une parties des murs. Cette aile fut reconstruite mais les maçons furent incapables de refaire une voûte en plein cintre d'une seule portée d'un mur à l'autre de la cave comme celle de la partie restée intacte. Ils construisirent à la place un plafond supporté par deux voûtes plus courtes avec un pilier central au milieu.

Château de Meyrargues, aquarelle de M. Raymond Pujol, artiste peintre de Vendargues



Généalogie :

SAINT-RAVY (Michel de) 1526-1587. Noble de Fonction, protestant. Licencié es lois, Conseiller Général aux Aydes en 1553, Gouverneur protestant de Montpellier en 1560, condamné à mort par contumace en 1569, gracié en 1571 et devenu alors simple avocat. Il avait épousé Marthe **d'ANDREA** dont Jean :

SAINT-RAVY (Jean de) 1551-1616. fils du précédent, Seigneur de Pignan, Vallautre et **Meyrargues**. Né le 10 juillet 1551 à Montpellier, Écuyer, il débute sa carrière dans les armes . Capitaine protestant, il participe à la prise de Laon aux côtés d'Henri IV. Puis capitaine d'une compagnie d'arquebusiers royaux, il est nommé Conseiller du Roi et son Maître d'Hotel ordinaire par brevet royal le 7 mai 1598. En récompense de ses bons et loyaux services, le Roi Henri IV lui offre les seigneuries de Pignan et Vallautre. Héritant de la métairie de Meyrargues par son père, il prit aussi le titre de Seigneur de Meyrargues et autres places. Succède à **Guillaume d'Hébrard de la Lauze** en tant que gouverneur de la justice de Montpellier, 1601-1605. Il acheta la charge en 1605 au décès de son prédécesseur pour 750 livres de gages (lettres données à Paris le 22 mars 1605) et la conserva jusqu'en 1610 mort du roi Henri IV. Il ne faut pas le confondre avec **Louis de Halagonia** seigneur de Mairargues ou Mairarques, Gentilhomme de Provence, originaire d'Italie, député à la cour par la noblesse de Provence devant être nommé nommé Viguier de Marseille, qui fut condamné à mort et exécuté le 19 décembre 1605 pour trahison avec l'Espagne. Beaucoup d'historiens les confondent. La lettre N°3 d'Henri IV à Rosny du 27 mars 1605 fait allusion à un *"Mayrargues qui est à moi depuis longtemps"* et c'est bien de Saint-Ravy dont il parle. *"Relevé d'une lettre d'Henri IV à M. de Rosny le 27 mars 1605 concernant M. de Mayrargues Gouverneur de Montpellier."* Il vendit sa charge en 1610 pour 25 000 livres à François de Montlaur seigneur de Mûrles. Il était marié avec dame Marie de **FERRAL** et eut trois filles.

SAINT-RAVY (Lucrèce de) qui épousa noble Jean du Clauzel, seigneur de Saint-Cériés et de Lauze, sans postérité.

SAINT-RAVY (Marthe de) qui épousa noble Jean de DANIEL dont descendance.

SAINT-RAVY (Anne de) qui décéda sans avoir été mariée. (Lucrèce et Anne démissionnèrent de leurs droits hérités de leur père, sur Meyrargues et Vendargues, au profit du Marquis de Castries, en 1664).

CARBON (Benjamin du) 1597-1652. Procureur en la Cour en 1620, Conseiller du Roi en la Chancellerie près de la Cour de Montpellier, Audiencier en 1634, 2eme Consul de Montpellier en 1644, Trésorier et Clavayre de Montpellier puis visiteur des gabelles de Languedoc. Il avait épousé en 1620 Duzanne Despuech dont : David docteur en droit, protestant, installé à Bézier, avocat qui épousa en 1629 Suzanne Barre.

CARBON (Antoine du) Neveu et héritier universel de Benjamin, docteur en droit et avocat, Maire perpétuel de Lattes, Marquisat de Soulas, épouse en 1664 Françoise de Rodil.

CARBON (Jacques du) Petit fils d' Antoine, 1666-1731. Docteur en droit, et avocat au Parlement de Toulouse. Conseiller du Roi en 1697, juge au Présidium de Montpellier, épouse en 1701 **Marie de PONTNEAU**.

CAUSSE (Antoine) né au hameau de Meyrargues le 28 mai 1651, mort à Montpellier le 20 mai 1717, fils de Jean Causse ménager de Vendargues et de Colombe Bedos du Crès. Reçu docteur en droit en 1673 agrégé en 1681 de la faculté de droit de Montpellier, professeur de droit en 1681, il enseigna 35 ans. Marié avec Marie de Nadal dont :

CAUSSE (Pierre) 1683-1752. Conseiller du Roi, professeur de droit à l'université de Montpellier. Marié avec **Suzanne GARNIER-DESCHENES** dont :

CAUSSE (Pierre-Hillaire). 1724-1778. Docteur en droit, Chanoine, puis recteur de la faculté de droit de Montpellier en 1768.

COSME-FABRE (Claude Dominique Cosme, dit FABRE de l'Hérault) né à Montpellier le 10 août 1762 - décédé à Port Vendres le 20 décembre 1793 (tué à l'armée des Pyrénées Orientales). Député de l'Hérault à la Conventionnelle, Fils de **Claude FABRE** conseiller du Roi, greffier en chef de la CCAF de Montpellier et de **Françoise MOUSTELON**. Il épousa à Nîmes, en 1788, **Suzanne LAYRE** dont : Adélaïde Françoise.

HAZELLE (Pierre Augustin de) 1730-1817 Licencié en droit et avocat, seigneur du Luc et La Boissière, Conseiller Maître en la Cour des Comptes Aydes et Finances, Président au Conseil supérieur de la Nîmes en 1771. Commissaire au District de Nîmes en 1789. Il avait épousé en 1762 Marie Antoinette Plantier fille de Daniel Plantier Conseiller CCAF dont :

HAZELLE II (Pierre Augustin de) Conseiller de la Préfecture à Nîmes, Préfet en 1819, épouse Adélaïde Françoise **FABRE**, fille de Claude Dominique **COSME-FABRE**, député à la convention dont descendance.

Le château du Baron Berthezène pair de France

C'est une grande maison de trois niveaux située en plein cœur du village sur la place publique. Construite vers 1820 par le général Berthezène sur l'emplacement de sa maison natale. Elle fut en 1897 la propriété de M. Paul Serre, maire de Vendargues, qui perdit son unique héritier des suites de la guerre de 14-18. M. Paul Serre voulait faire don à la commune de tous ses biens pour que soit construit à Vendargues une maison hospitalière, il décédait en 1936. Par testament olographe, Mme Serre, née Pioch, décédée le 15 février 1940, léguait à la commune tous ses biens, soit une maison d'habitation avec son enclos (parc Serre) ainsi que diverses parcelles de terrains constituant sa propriété. Cette maison et les terres avaient été acquises par Mr Serre le 20 août 1897 aux consorts Caussel qui avaient conservés l'usufruit sur les terrains, mais le dernier survivant des Caussel venait de décéder. C'est juste au moment de la libération de Vendargues en 1944 qu'eut lieu cette affaire. La décision de conserver la maison mais de vendre les parcelles de terrain aux enchères publiques fut prise par l'équipe dirigée par Jean Claret maire de Vendargues sur les conseils de Me Pierre Milhau le notaire chargé de

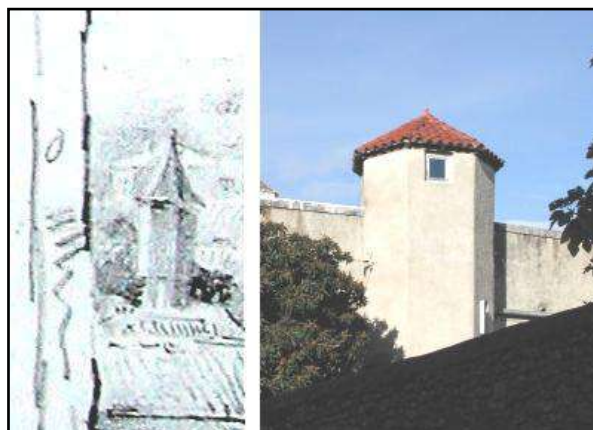
la succession, mais ce fut Léopold Olivier, maire après la libération, qui prit la décision en 1945 de placer l'argent, soit 300 000F sur les 347 458, 60 F que rapporta cette vente, sur l'emprunt de la libération à 3%. A ce jour la maison, devenue annexe de la mairie accueille le siège de quelques associations, l'enclos est devenu le jardin public Serre, la maison hospitalière ne fut jamais réalisée, les sommes de la donation ne suffisant pas à couvrir sa construction et son entretien.



Maison Serre (ex maison du Baron Berthezène)

Le château du comte Lort Serignan, rue de la fontaine.

C'est une propriété en haut de la rue de la fontaine constituée d'un grand bâtiment appelé, depuis qu'il fut habité par le comte Lort-Sérignan et sa femme, le château et d'un grand parc. Le tout fut un domaine agricole à plusieurs époques puis la maison de famille de bourgeois et de nobles. On l'appela le château probablement à cause de sa tourelle hexagonale sur la façade Est de la bâtisse qui fut aménagée en ornement pour abriter un escalier.



Tourelle hexagonale dépassant des toits du village, dessinée en 1827 par J.M Amelin et la même en 2006, rabaissée, avec un nouveau toit.

En **1510**, c'est la propriété d'un célèbre médecin, professeur en l'université de médecine de Montpellier nommé **Jean Falcon** (juif émigré d'Espagne mort en 1540) qui la légua à son supposé parent, le célèbre apothicaire de Montpellier **Laurent Catelan**.

En **1552**, citée plusieurs fois dans le récit des **frères Platter**, décrite par Félix Platter, c'était donc la propriété de **Laurent Catelan** (lui aussi juif émigré d'Espagne), tenue par son métayer nommé Guillem. C'est un domaine agricole enclos d'un haut mur ou l'on élève des chèvres et des dindons qu'on ne nourrit que de l'herbe du champ et qu'on mène au marché par troupeaux entiers. Le 21 octobre 1555 Gilbert le fils aîné de Catelan arrive dans la nuit à Vendargues dans la propriété de son père, venant de Bâle où il étudiait la médecine. Vendue vers 1578 par Laurent II, son fils cadet, elle n'est plus propriété des Catelan au passage de Thomas Platter.

Sur les **Compoix de Vendargues de 1766 et de 1785** on peut identifier le domaine et son propriétaire **S. Pierre Maldeigner**. Le S majuscule (Sieur) devant son nom n'est pas forcément un signe d'appartenance à la noblesse mais pourrait n'être qu'une simple formule de la reconnaissance de sa notabilité en tant que riche bourgeois influent. Le quartier s'appelait alors le quartier de l'enclos de Maldeigner car l'ensemble cour, poulailler, basse-cour, loge à cochon, écuries remises, jardin, potager ainsi qu'une terre dite l'enclos de Maldenier devenue à ce jour le parc de l'école St-Joseph, étaient entourés de murs. La maison de belle taille est arpentée à "*quatre vingt dix cannes et demy*" l'équivalent d'une surface occupée de 320 m² sur le sol et hors murs, elle avait un demi sous-sol en cellier tout voûté, l'étage noble étant le 1^{er} étage et une tour. Il y avait une tour d'ornementation et un pigeonnier, signe de grande bourgeoisie car seuls les nobles et les grands bourgeois étaient autorisés à en posséder dans le Languedoc. Par contre le parc n'existait pas, il est arpenté à "*huit sétérées trois cartons et treize destres*" soit environs un peu moins de deux hectares comme un champ ou terre labourable qui devait porter des blés, seigles, avoines, ou orges. Ce mystérieux Pierre Maldeigner ou Maldenier n'a laissé aucune trace dans le registre paroissial de Vendargues à cette époque on ne trouve son nom que sur les compoix. Ni baptême, ni mariage, ni sépulture. Soit il était de religion réformée, soit plus probable, il était propriétaire mais n'a jamais vécu sur son domaine, habitant Montpellier, laissant celui-ci aux soins d'un métayer. Il reste à retrouver sa trace dans les archives de Montpellier.

En **1800**, sur la première matrice du foncier, c'est M. **Martin-Portales** Jean-Joseph Raymond un riche négociant de Montpellier qui en fut le propriétaire après la révolution. Il fut fait chevalier de la légion d'honneur en 1811 pour bienfaits dans le cadre des fournitures faites à l'armée.

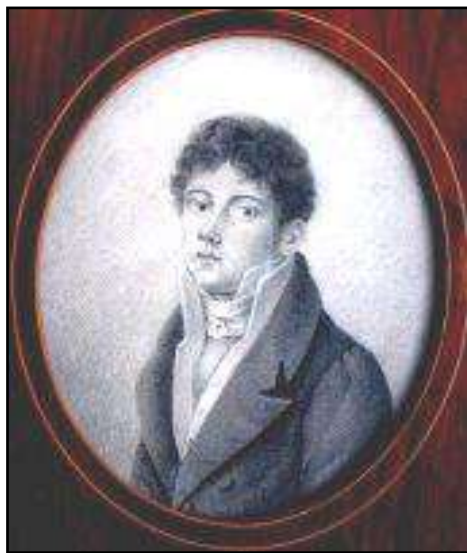
M. Martin-Portalès négociant, fit construire aussi un entrepôt en face le château de l'autre côté de la rue de la fontaine (parcelle 192) . Cet immense bâtiment pouvait en 1950 contenir plusieurs foudres de vins. Il fut ensuite la propriété du Comte Lort-Serignan, petit neveu par alliance de M. Martin-Portales, puis d'Armand Tindel dont les héritiers vendirent en 1911 à M. Joseph Léon Raynal. C'est aujourd'hui une propriété Hermet.

Il eut deux filles, dont Eugénie qui sera une bienfaitrice pour le village de Vendargues.

Eugénie épousa **Hippolyte Durand**, un des fils de Jean-Jacques Durand, qui fut le premier maire de Montpellier après la révolution de 1789.



Jean-Jacques-Louis de Durand , Sgr d'Aleyrac, Lunel-Viel et Saint-Just, maire de Montpellier,
Beau-père de Mme **Eugénie Martin-Portalès**



Hippolyte DURAND époux d'Eugénie Martin-Portalès

Cette famille Durand était déjà célèbre par le grand-père; **Raymond de Durand**, négociant qui avait été anobli par le roi Louis XVI pour avoir sauvé le Languedoc de la famine pendant l'hiver de 1773-1774. Son fils **Jean-Jacques Louis Durand** fut le premier maire de Montpellier élu au suffrage universel. Mais pendant la convention, comme il n'avait pas voulu appliquer à Montpellier les consignes de la terreur, il fut convoqué à Paris où il fut emprisonné puis décapité le **12 janvier 1794** à l'âge de 33 ans.

Le petit fils, **Hippolyte Durand et sa** femme vivaient principalement dans leur maison de Montpellier, leur propriété de Vendargues était leur résidence secondaire. Mais **Eugénie Durand**, (née Martin-Portales), à la mort de son père et de son mari, habitait bien le "château" et possédait terres et maisons à Vendargues. Sa sœur était l'épouse de Monsieur Salvans. Elles étaient très pieuses et restèrent très liées surtout après la mort de leurs maris. Elles firent construire en **1843**, au cimetière de Vendargues la grande chapelle pour servir de caveau de famille et firent des dons importants pour la construction de la nouvelle église de Vendargues, Mme Eugénie Durand née Martin-Portales fit don en **1864**, d'une maison situé sur l'emplacement de la nouvelle mairie pour servir d'école et de mairie. Elle exigea dans son acte de donation que cette école fut tenue par des religieuses. C'est donc les religieuses de St-Thomas-de-Villeneuve qui furent appelées pour tenir l'école communale des filles de Vendargues. Une Vierge était placée dans une niche murale du nouveau bâtiment et fut déplacée en 1984 devant le parvis de l'église dans l'angle de la placette Jean-Paul II.

Concernant la grande chapelle DURAND située au cimetière de Vendargues.

On trouve sur les registres paroissiaux la date de la bénédiction de cette chapelle, 12 octobre **1843**, ainsi que le nom de ses propriétaires, Mmes **Durand** et **Salvans** qui l'ont fait construire pour servir de sépulture à leurs maris défunts ainsi qu'à elles mêmes.

On trouve sur les registres paroissiaux la date de la bénédiction de cette chapelle, 12 octobre **1843**, ainsi que le nom de ses propriétaires, deux sœurs, Mmes Eugénie **Durand** et Françoise **Salvans** qui l'ont fait construire pour servir de sépulture à leurs maris défunts ainsi qu'à elles mêmes.

Sépultures dans cette chapelle :

M. Joseph Martin père de Jean, Joseph, Raymond, transfert de la dépouille en 1843.

Mme Anne Marie Portalès, mère de Mme **Eugénie**, décédée à Montpellier le 24-12-1840, épouse de Jean Joseph Raymond Martin-Portalès, transfert de la dépouille en 1843.

Jean, Joseph, Raymond Martin-Portalès (chevalier de la Légion d'Honneur) né le 22 février 1761 à Montpellier, décédé le 18 janvier 1834, à Montpellier.

Marguerite Martin sœur de Joseph Martin, religieuse décédée le 2-09- 1820.

M. Théodore (Jean-Baptiste Charles) Martin-Portalès, frère de Mme "**Eugénie**" épouse Durand décédé en 1798, transfert de la dépouille en 1843.

M. Hyppolite Durand, époux de Mme Suzanne "**Eugénie**" Joseph Martin_Portalès décédé à Montpellier en 1817 à l'âge de 27 ans, transfert de la dépouille en 1843.

M. Guillaume "Joseph" Salvans, époux de "Françoise" Charles Anne Caroline, née Martin-Portalès, transfert de la dépouille en 1843.

Mme Durand, née Suzanne "**Eugénie**" Joseph Martin-Portales +1871.

Mme Marie Joséphine Émilie Martin-Portalès (une sœur ?).

Mme "**Françoise**" Charles Anne Caroline, née Martin-Portalès, épouse de Guillaume **Salvans**, la sœur de Mme Durand +1878.

Mme la comtesse Marie Josèphe "**Joséphine**" Lort-Sérignan née Bouché, mère du comte Guillaume Lort-Sérignan +1885.

Le comte "**Guillaume**", Auguste Célestin Lort-Sérignan, petit neveu de Mme Eugénie épouse Durand Fils de Joséphine et Augustin décédé le 4 octobre 1885 à Vendargues.

Mme Clotilde, d'Orient de Bellegarde, née Lort-Sérignan, sœur du comte décédée en 1906 à Montpellier. Épouse d'Adhémar ci-dessous.

Pierre François Henri "**Adhémar**" d'Orient de Bellegarde décédé le 19 mars 1882 à Montpellier, Trésorier Payeur Général..

"Charles", Albert, Félix, d'Astanières, (marquis d'Astanières) né le 1er janvier 1807, Pézenas, 34, France, décédé le 22 janvier 1869, à Montpellier, 34, France (à l'âge de 62 ans), ancien page de Louis XVIII, officier de hussards. .

Mme "**Marie**" Thérèse, Charlotte, **BOUCHÉ**, femme du précédent, née le 9 mai 1814, décédée le 28 avril 1900 à l'âge de 85 ans..

Mme Anne Champreuil Brochers de Loges, décédée le 21 août 1873 à l'âge de 91 ans.

Un petit cercueil d'enfants marqué "mort né le 19 août 1874, fille de Adhémar et Clotilde Orient de Bellegarde".

Une petite caisse de bois sans nom.

Le petit Cercueil qui est sans nom.

Il n'y a plus à ce jour aucun héritier direct de cette famille qui n'a pas eu de descendance. Les cousins les plus proches sont des cousins descendants du fils aîné de Jean-Jacques DURAND, Raymond Durand qui fut ambassadeur de France à Varsovie en Pologne. Du côté des **Lort-Sérignan**, pas de descendance directe non plus, seulement des cousins. Du côté des **Martin-Portalès**, je n'ai rien trouvé en généalogie.

Après la mort de Mme Eugénie Durand, décédée veuve et sans enfants, (ouverture de son testament le 14 janvier 1877) le comte **Guillaume Lort-Serignan**, petit neveu et héritier d'Eugénie, et sa femme Charlotte **de Falsen** (une danoise) habita le château, il fut conseiller municipal de Vendargues. Le Comte Guillaume **Lort-Sérignan** y décéda le 5 octobre **1885**. Sa mère Mme Eugénie Comtesse Lort-Sérignan née Bouchet était décédée au château d'Assas, dont son époux était le propriétaire, trois mois avant son fils, le 25 juin **1885**. Ils sont tous les deux inhumés dans la grande chapelle funéraire des Durand au cimetière de Vendargues. Plus tard le 7 février **1907**, l'abbé Deleuze procédera à l'inhumation à Vendargues dans cette chapelle, de la fille, Clotilde Lort-Sérignan comtesse d'Orient de Bellegarde par son mariage, décédée à Marseille à l'âge de 67 ans.

La propriété fut ensuite vendue à Armand François **Tindel** et après son décès, ses héritiers, Louis François et Marie Tindel la vendirent le **15 février 1905** à l'**abbé Deleuze** et à sa sœur Palmyre. Une vigne avait remplacé le parc sur le cadastre Napoléon de 1810, elle est encore signalée avec le numéro 242 sur la matrice des propriétés foncières au moment de l'achat de la propriété par l'abbé Deleuze. Mais c'est certainement Mme Durand, Martin-Portalès qui fit établir le parc tel que nous l'avons connu au début des années 50 avec des pins Alep, des lauriers nobles des arbousiers et les allées bordées de buis, car dans les actes notariés on parle d'un parc et non plus d'une vigne. Je n'ai pas trouvé d'informations sur l'origine du puits à noria qui est au fond du parc mais il est probable qu'il fut creusé sous la directive de la famille Martin-Portales. Depuis 1766 le jardin était situé comme la cour dans l'enclos et une orangerie (serre) fut construite au fond de ce jardin dans le style de l'époque. Quand à la statue de la Vierge de Pont-Main qui se trouve au milieu du parc il est plus que probable qu'elle fut commandée et mise dans le parc à l'initiative de l'abbé Deleuze.



La serre du château devenue une maison après modifications.

Le **18 novembre 1904**, les héritiers Tindel vendaient cette serre à M. Antoine Louis Barthe. (*acte reçu chez Me Pons notaire à Baillargues*). En **1908**, l'abbé Deleuze fit enregistrer un acte notarié déposé chez M. Milhau notaire à Castries, pour procéder à l'échange d'un petit bout de terrain situé contre cette ancienne serre en échange de faire murer par M. Barthe les ouvertures au nord de cette serre donnant vue sur le parc et le château et de s'en interdire le droit d'en faire ouvrir d'autres. Cet acte nous apprend que l'abbé Deleuze et sa sœur étaient en train de créer entre cette ancienne serre et le parc une rue de dix mètres de largeur leur appartenant. Cette rue fut donnée dans les années 20 à la commune et s'appelait la rue neuve, puis de nos jours la rue du parc et récemment rue du parc abbé Deleuze.

Les Maisons Voûtées en arrêtes de voûtes



Maison Vincent (*cabinet de dentiste actuellement*)



Clef de voûte



Maison Daumond à Meyrargues



Maison Itier Place du Louvre à la Bertassade



La grande capitelle de la rue des Balances

